

Rapport d'activité 2010

UDAF des Côtes d'Armor



Maison des Familles

Présenté à l'Assemblée Générale
du mardi 31 mai 2011 à Ploufragan

Le mot du Président

Présentation

I - Quelles ont été les principales actions menées par l'UDAF ?

- Dans le cadre des instances et des relations publiques..... p 8
 - Les instances départementales, nationales et régionales p 8
 - Les relations publiques p 9
- Dans le cadre des commissions sectorielles et internes p 10
 - Les commissions générales..... p 10
 - Les commissions statutaires p 14
 - Les autres commissions et groupes de travail p 14
- Dans le cadre des représentations p 15
- Dans le cadre du développement de l'action familiale p 20
 - Les mouvements familiaux..... p 20
 - La conférence des mouvements p 21

II - Les services

Le secrétariat de la Médaille Française de la Famille	p 23
Le Point Info Famille	p 23
L'accompagnement budgétaire	p 23
Le micro crédit social.....	p 24
Le droit au logement opposable	p 25
Le rétablissement personnel	p 25
La mesure d'accompagnement social personnalisé.....	p 25
Les observatoires de la famille et des majeurs protégés.....	p 26
La médiation gens du voyage	p 27
Le service d'aide aux tuteurs familiaux	p 29
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs.....	p 31
Le service juridique et patrimonial	p 34
Le service comptabilité.....	p 35
Les ressources humaines	p 37

Conclusion	p 38
Sigles	p 39



Le mot du Président

La « Famille » est et reste l'amortisseur des chocs sociaux. Elle est le pilier, le dernier rempart face aux difficultés, aux attaques de la vie. **Nous contribuons ainsi à ce que la « FAMILLE » reste le repère fondateur et durable de toute vie humaine.**

C'est en ces termes que nous concluons notre rapport d'orientation 2010/2011.

Il est vrai que la Famille, reste à travers les siècles le socle de nos sociétés. La loi nous confère cette légitimité à parler au nom de toutes les familles adhérentes ou non, à les représenter. Cette légitimité a été confirmée par le conseil d'Etat en juillet 2010 et c'est important de le rappeler, notre position est convoitée, nous sommes souvent classés dans le collège « consommateurs » c'est une erreur, nous sommes plus généralistes que cela, en deux mots, des « FAMILIAUX », au pluriel car nous avons dans notre UDAF les principales composantes de la société française, en effet au conseil d'administration siègent 32 personnes venant de 19 mouvements, 77 associations, représentant 5420 familles. Le bureau est composé de 8 membres, à majorité féminine, 7 femmes et un homme !

Nos actions, vous le verrez au travers de ce rapport d'activité, sont tournées exclusivement vers et pour les familles, nos représentations sont nombreuses, nous les assumons toutes grâce à la disponibilité de nos militants familiaux formés et je vous en remercie. Vous croyez en la famille et militez pour l'élever.

Nos services tournés eux aussi vers et pour les familles dans toutes leurs diversités, de la prévention par :

- l'accompagnement budgétaire en partenariat avec la CAF,
- le micro crédit social dans le cadre de la lutte contre l'exclusion grâce à la conviction du Conseil général qui nous soutient,
- la médiation des gens du voyage, dont le poste vient d'être renouvelé et qui est co financé par l'Etat et le Conseil général,
- le service de soutien aux tuteurs familiaux,
- le Point Info Famille labellisé par le REAAP

Mais aussi du curatif :

- la gestion des tutelles et curatelles d'Etat (1 230 mesures),
- les MASP (mesures d'accompagnement social personnalisé).

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre disponibilité, votre engagement, votre implication à la cause familiale, votre attachement à la maison des familles UDAF.

*Le Président,
Lionel LE BORGNE*

L'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor

Une association au service de toutes les familles

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor oriente son activité autour des **quatre missions qui lui sont confiées par le législateur** :

- **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2010, l'UDAF des Côtes d'Armor est composée de :
19 mouvements familiaux regroupant 77 associations familiales
soit 5 420 familles adhérentes
et quatre mouvements familiaux associés.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'UDAF et chaque mouvement familial dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Forte de cette diversité et de cette pluralité, l'UDAF peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, adhérentes ou non à une association familiale.

Le Bureau

Président	Lionel LE BORGNE <i>Confédération Syndicale des Familles</i>
Vice-présidentes	Dominique VIEL <i>Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor</i> Blandine DONNET <i>ADMR, Association du Service à Domicile</i> Chantal JOUCHET <i>Familles Rurales</i>
Secrétaire	Françoise UGUEN <i>Confédération Syndicale des Familles</i>
Secrétaire adjointe	Christine VILT <i>Associations Familiales Catholiques</i>
Trésorière	Marie-Thérèse RUELLAN <i>ADMR, Association du Service à Domicile</i>
Trésorière adjointe	Marie Cécile LE BRIS <i>Fédération des Malades et Handicapés</i>

A titre délibératif :

Emmanuelle AUBERTIN
Associations Familiales Catholiques

Laetitia DARCEL
Enfance et familles d'adoption

Philippe de La LAURENCIE
Associations Familiales Catholiques

Claudine DESROCHES
Associations Familiales Catholiques

Françoise DISQUAY
ADMR, Association du Service à Domicile

Blandine DONNET
ADMR, Association du Service à Domicile

Guy FONTEIX
Association des Parents d'Enfants Inadaptés

Henri HERVY
Fédération des Malades et Handicapés

Frédéric JOUBERT des OUCHES
Associations Familiales Catholiques

Chantal JOUCHET
Familles Rurales

Lionel LE BORGNE
Confédération Syndicale des Familles

Marie Cécile LE BRIS
Fédération des Malades et Handicapés

Berthe LE POTIER
Vacances et Familles

Marie-Thérèse LE ROC'H
ADMR, Association du Service à Domicile

Nathalie LECHAT
Familles Rurales

Joseph LEMORDANT
Familles Rurales

Catherine LULA
Familles Rurales

Marie Claire MALGORN
Association des Paralysés de France

Marcel MOISAN
Vacances et familles, l'accueil en plus

Thérèse MORIN
FAVEC 22, Association des Veuves et Veufs

OLLITRAULT Nadine
Familles Rurales

Françoise PASQUET
Confédération Syndicale des Familles

Jacqueline PAVEC
Associations Familiales Catholiques

Irénée PERNOT
Maisons Familiales Rurales

Noël PITOIS
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

André RENAULT
Confédération Syndicale des Familles

Louissette RENAULT
Familles Rurales

Marie-Thérèse RUELLAN
ADMR, Association du Service à Domicile

Pierre SALOMON
Confédération Syndicale des Familles

Françoise UGUEN
Confédération Syndicale des Familles

Dominique VIEL
Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor

Christine VILT
Associations Familiales Catholiques

A titre consultatif :

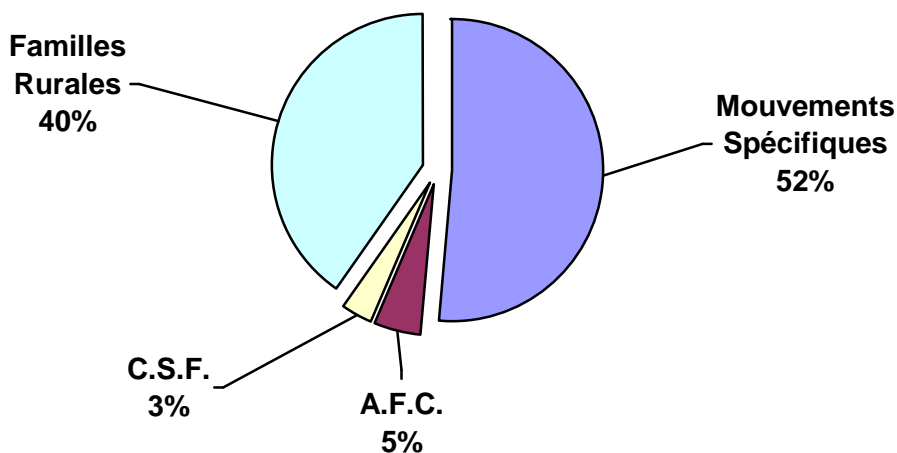
Daniel MALLET
Caisse d'Allocations Familiales

Evelyne MOREAU
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Répartition par mouvement

	Associations	Familles	Suffrages
<i>Mouvements à recrutement général</i>			
Familles Rurales	26	2183	7368
A.F.C.	10	269	822
C.S.F.	2	178	626
<i>Mouvements à recrutement spécifique</i>			
A Ciel Ouvert	1	32	79
Ass. Familiale de Lamballe	1	54	214
A.D.A.P.E.I	1	552	1538
A.D.M.R	23	673	1992
A.F.D	1	34	67
A.F.I.C.A.	1	12	38
A.F.M.	1	76	138
A.P.F	1	209	439
APEDYS 22	1	89	306
E.F.A	1	85	241
F.M.H.	1	58	121
Jumeaux et Plus	1	54	291
M.F.R.	2	317	1296
U.N.A.F.A.M.	1	206	600
Vacances et Familles	1	229	641
FAVEC 22	1	110	110
19	77	5420	16927

Familles adhérentes en 2010





- I -

Les principales
actions menées
par l'UDAF

A - Les instances départementales, nationales et régionales

Assemblée Générale, Conseils d'Administration et Bureaux

L'Assemblée Générale de l'UDAF s'est tenue le 1^{er} juin 2010 à Saint-Brieuc. Elle a procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Mmes Nadine OLLITRAULT et Marie-Cécile LE BRIS nous ont rejoints. Mmes Emmanuelle AUBERTIN, Blandine DONNET, Marie-Thérèse LE ROC'H, Catherine LULA, Jacqueline PAVEC, Louissette RENAULT, Françoise UGUEN ont été réélus.

L'Assemblée fut suivie d'une conférence-débat sur « Le pouvoir d'achat des familles : choix ou priorité ? » avec l'intervention de M. Jean-Louis DUBELLOU de l'UNAF et de Mme Yvette DEMAY pour la présentation de l'enquête menée par l'UDAF sur « Le pouvoir d'achat des familles ».

Au cours de l'année, se sont déroulées **5 réunions de Conseil d'Administration** les 4 février, 23 mars, 27 avril, 1^{er} juin, 14 octobre 2010 et **8 réunions de Bureau** les 12 janvier, 9 mars, 6 avril, 26 mai, 22 juin, 9 septembre, 5 octobre, 25 novembre 2010. Lors de ces rencontres, les instances ont procédé à la désignation des représentants familiaux, suivi l'activité des services, étudié les budgets, examiné la situation financière. Elles ont poursuivi leurs actions de sensibilisation et de formation des bénévoles.

Les Instances Nationales

L'UDAF était représentée à l'Assemblée Générale de l'UNAF les 19 et 20 juin 2010 à Lyon sur le thème « Rien de durable sans les familles ». Cette Assemblée était électorale et M. François FONDARD a été réélu Président de l'UNAF. Le Président de l'UDAF a également pris part au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UNAF, le 10 juillet 2010 à Paris.

M. LE BORGNE est administrateur élu à l'UNAF et a la responsabilité du secteur de l'eau. Il est membre de la Conférence nationale des mouvements et de la Commission de contrôle et d'arbitrage national. La Directrice a assisté à la journée des Directeurs le 26 mars 2010 à Paris. Le Président de l'UDAF a pris part les 24 et 25 avril à la rencontre des Présidents d'UDAF et d'URAF à Vesoul. Le Président et la Directrice ont participé le 16 octobre 2010 à la réunion des Présidents et Directeurs à Paris.

L'UDAF était présente les :

- 15 février 2010 au groupe de travail UNAF sur le parrainage de proximité à Paris ;
- 25 février 2010 à la journée UNAF à Paris sur l'observatoire des familles, l'enquête « L'habitat des familles » ;
- 24 et 25 mars 2010 aux journées nationales sur l'eau à Paris : visite de la Station d'Épuration de St-Thibault des Vignes, puis dans les locaux de l'UNAF journée sur l'assainissement non collectif ;
- 13 juin 2010 à Paris, à la journée d'information CAF sur les Conventions d'objectifs et de gestion (COG)
- 8 novembre 2010 au séminaire UNAF/UNAFOR sur « l'accueil de la petite enfance ».

L'UDAF a régulièrement interrogé les mouvements familiaux afin de répondre aux questionnaires de l'UNAF (exemple sur le fonctionnement des UDAF/UNAF en matière de représentation).

Les Instances régionales et interrégionales

Au niveau régional : L'UDAF a assisté à différentes instances : Comité de pilotage du fonds de formation URAF ; commission d'évaluation URAF ; commission d'orientation relative à la formation des bénévoles des mouvements familiaux...

L'association interdépartementale, qui coordonne et mutualise les actions des UDAF en direction des familles de Bretagne, a réuni le Bureau le 19 janvier 2010, le Conseil d'Administration les 9 février, 11 mai et 25 novembre 2010 à Saint-Brieuc et l'Assemblée Générale le 11 mai 2010 à Brest. Le Président de l'UDAF était également trésorier de l'association interdépartementale, jusqu'au Conseil d'administration du 3 mars 2011, date à laquelle il est devenu Président. Il représente l'URAF au Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne.

Concernant l'inter région : L'UDAF assiste régulièrement aux réunions politiques et techniques. Ainsi, elle était présente à la réunion interrégionale le 27 février 2010 au Mont-Saint-Michel. Le Président représente l'URAF au Comité Régional de l'Habitat et est membre du Bureau. L'UDAF est présente aux assemblées générales et événements organisés par les autres UDAF.

B - Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- Le 11 janvier 2010, le Président et la Directrice de l'UDAF ont rencontré la nouvelle Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, Mme Cécile GUYADER pour lui présenter l'institution familiale. Elle était accompagnée de Monsieur Christophe BUZZI, Inspecteur principal.
- L'UDAF a renouvelé auprès du Préfet du département, fin janvier 2010, sa demande de candidature pour être membre de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CAPEX). L'UDAF a participé le 12 mars 2010 au groupe de travail spécifique du PDALPD sur la prévention des expulsions.
- Le 22 avril 2010, le Président et la Directrice de l'UDAF, accompagnés de l'association Espoir Armor, se sont entretenus avec le maire de Lamballe, M. Loïc CAURET et son adjointe Mme Marie-Christine CLERET concernant le projet de création d'une résidence accueil de personnes handicapées psychiques sur la commune.
- Le 5 mai, une délégation de l'UDAF a rencontré le Maire de Saint-Brieuc, M. Bruno JONCOUR, afin de lui expliquer les activités menées par l'UDAF et envisager la possibilité d'actions partenariales.
- Le 20 août, l'UDAF a adressé au Préfet du département une demande d'agrément pour les activités d'ingénierie financière, sociale et technique conduites en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées en Côtes d'Armor (agrément délivré à l'UDAF le 31 décembre 2010). Deux autres demandes ont été déposées le 31 décembre pour la « Maîtrise d'ouvrage » et l'« Intermédiation locative et de gestion locative sociale ».

Les relations avec les partenaires

- Le 28 janvier 2010, l'UDAF a pris part à la rencontre-débat organisée par le Comité départemental de la vie associative 22 sur « l'impact de la réforme des collectivités territoriales sur le monde associatif ».
- Le 3 février 2010, l'UDAF s'est entretenue avec Mme Marie-Jo LE BARRIER, nouvelle Présidente de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin d'échanger sur l'organisation de la CPAM, les réunions et les représentations...
- Les 4 mars à Paimpol et 5 mars à Lamballe, l'UDAF a assisté aux réunions organisées par le Conseil Général pour présenter les perspectives du programme départemental d'insertion (PDI).
- Le 3 mai 2010, l'UDAF a rencontré la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor afin de présenter les activités de l'UDAF, suite à une demande de subvention.
- Le 7 juin, la Directrice a rencontré Mme LE BOZEC, thérapeute familiale qui sollicite l'UDAF pour exercer son métier sur St-Brieuc et obtenir un local adapté pour recevoir les familles. L'UDAF a accepté son intervention au local du Point Info Famille et y a réalisé les aménagements nécessaires. Un 2^{ème} rendez-vous a eu lieu le 16 novembre.
- Le 29 septembre 2010, l'UDAF s'est entretenue avec la chargée de mission Prévention des déchets de St-Brieuc Agglomération, Mme Pauline TOUBOULIC, sur le programme de prévention de l'agglomération pour les 5 ans à venir en matière d'environnement et les actions partenariales possibles.
- Le 5 octobre 2010, l'UDAF a rencontré M. Jacques LUNEAU et Mme Maryline LE RUYET de l'association Interbio Bretagne, en vue de l'adhésion de l'UDAF à l'association.
- Le 9 novembre 2010, l'UDAF a assisté à la réunion d'information et d'échanges « Saint-Brieuc, Ville Amie des Enfants » organisée par le Service Enfance Jeunesse de la Ville de St-Brieuc, regroupant les partenaires institutionnels et associatifs qui contribuent à la réussite du projet.
- Le 25 novembre 2010 à Rennes, l'UDAF était présente au séminaire de l'Union Régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles.
- L'UDAF était partenaire du 30^{ème} anniversaire de l'association Espoir Armor qui a organisé le 4 décembre 2010 à Saint-Brieuc un café concert animé par le groupe Maniafolly.
- Les 9, 10 et 11 décembre 2010, l'UDAF a tenu un stand au 21^{ème} salon de l'enseignement supérieur « Sup'Armor » à St-Brieuc et des salariés de l'UDAF ont expliqué la fonction de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Les relations avec les médias

Des conférences de presse ont été organisées dans le cadre de Lire et faire lire pour les réunions d'information les 13, 20, 27 janvier et 9 juin 2010, le bilan départemental le 16 juin, le 28 septembre à Tréguier et le 30 septembre à St-Brieuc pour les randonnées des 10 ans du dispositif ; l'Assemblée Générale et la conférence-débat sur « le pouvoir d'achat des familles » le 1^{er} juin 2010 à St-Brieuc...

Des communiqués de presse ont été rédigés pour annoncer nos diverses manifestations : réunions décentralisées et 10 ans de Lire et faire lire, Assemblée Générale et conférence sur le pouvoir d'achat des familles... L'UDAF a également lancé un appel de soutien aux familles « Roms », en demandant aux familles de participer au rassemblement « Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité » le 4 septembre à St-Brieuc.

L'UDAF a mené des actions de communication par la diffusion d'invitations. L'UDAF continue à communiquer sur la « Maison des Familles », marque qu'elle détient depuis le 4 septembre 2009 (BOPI n° 09/36 Vol. II) par des timbres, cartes de vœux... L'UDAF est également propriétaire de la marque « La Maison des Familles » depuis le 6 mai 2010, date de certificat d'enregistrement de l'INPI. De plus, l'UDAF a créé un logo relatif à l'action Agenda 21...

Les commissions jouent un rôle important d'éclairage sur les sujets de fond que le Conseil d'Administration doit traiter et pour lesquels il prend des positions politiques sous le contrôle de l'Assemblée Générale.

Les commissions de l'UDAF, rassemblant les administrateurs et les représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leur mandat, sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion et d'acquiescer des éclairages pour bien représenter les familles. Les administrateurs, qui sont en charge d'un domaine de la politique familiale, gardent un contact permanent avec tous les représentants qui agissent dans leur secteur.

Commissions	Responsables
Commissions statutaires	
Commission de contrôle	Françoise UGUEN
Conférence des Mouvements	Jacques UGUEN
Commissions générales	
1) Sociologie - Psychologie et Droit de la famille <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite enfance ▪ Evolution de la famille, éthique, dimension familiale de l'immigration. 	Dominique VIEL
2) Grands équilibres économiques et sociaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démographie, économie générale et économie non marchande, fiscalité, aménagement du territoire, prestations sociales et familiales (politique générale et action sociale), précarité, lutte contre l'exclusion, CLI, CAF. ▪ Santé, vieillesse, solidarité intergénération, personnes âgées. 	Blandine DONNET Françoise PASQUET, Joseph LEMORDANT et Henri HERVY
3) Education et formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation initiale et continue (enseignement) Insertion professionnelle et emploi 	Dominique VIEL
4) Vie quotidienne <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation et usage des biens et services, surendettement ▪ Crédit à la consommation ▪ Médias et loisirs ▪ Action sociale et participation des familles à la vie associative, familles et vie urbaine, familles et vie rurale 	Françoise UGUEN et Christine VILT Marie-Cécile LE BRIS Marie-Cécile LE BRIS
5) Habitat et cadre de vie, environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitat et cadre de vie ▪ Environnement et écologie, eau, équipements 	Jacques UGUEN Dominique VIEL
Autres commissions et groupes de travail	
Commission du personnel	Lionel LE BORGNE
Commission des services	Lionel LE BORGNE
Commission préparatoire à l'Assemblée Générale de l'UNAF	Lionel LE BORGNE
Commission préparatoire à l'Assemblée Générale de l'UDAF	Lionel LE BORGNE
Commission communication	Blandine DONNET

A- Les commissions générales

Sociologie - Psychologie et Droit de la Famille

Conseil de famille des pupilles de l'Etat et commission consultative d'agrément d'adoption

L'UDAF entre dans la composition du conseil de famille, comme membre d'une association à caractère familial. Elle est aussi membre de droit au conseil d'administration de « l'Hirondelle », association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance des Côtes d'Armor. L'UDAF s'investit également pleinement dans la commission consultative d'agrément d'adoption qui donne un avis au Président du Conseil Général pour valider une demande en vue de l'adoption d'un enfant. L'intérêt de l'enfant et du jeune reste au centre des préoccupations de ces instances.

Enfance / Jeunesse



Festival « Enfantillages » à Saint-Brieuc

L'UDAF a participé au festival « Enfantillages » sur le thème de « L'habitat » organisé par la ville de Saint-Brieuc du 6 au 14 novembre 2010. Elle a présenté, lors de la fête de quartier de la Croix Saint-Lambert le 6 novembre, sa nouvelle exposition : « *C'est bien chez moi* ». Afin de préparer cet événement, la commission petite enfance de l'UDAF s'est réunie les 9 septembre, 5, 16 et 19 octobre. Composée de huit panneaux retraçant la journée de *Martin à la maison*, cet outil a pour objectif de transmettre des messages forts aux enfants et à leurs parents en les faisant réagir par le biais de légendes interrogatives, sur le thème de l'environnement, de la sécurité domestique, du bien-être en famille... Cette exposition est accompagnée d'un dépliant comportant un quiz. Il s'agit de faire découvrir, par des mises en situation, ce que chacun peut faire pour s'investir dans une action responsable, utile de proximité et de développement durable.

Au cours de l'année 2010, l'UDAF a mis à la disposition de plusieurs écoles et structures périscolaires du département ses deux expositions « *Ma ville en toute sécurité* » et « *Bien vivre ma ville* » avec des dépliants. Cette nouvelle exposition est bien entendu à leur disposition.

La protection de l'enfance

L'UDAF est membre du groupe de travail national sur « la protection de l'enfance » à l'UNAF pour la création d'un support d'information des familles (CD Rom interactif).

Parrainage de proximité

Au niveau départemental, l'UDAF s'implique dans le développement et la promotion du parrainage de proximité (il offre à un enfant la possibilité de construire ou de nouer une relation affective durable avec un autre adulte). Ainsi, l'UDAF informe les familles, son réseau d'associations familiales et ses partenaires de l'intérêt du parrainage, par le biais du Point Info Famille, des plaquettes UDAF et UNAF sur le parrainage, le site Internet, et à chaque manifestation, persuadée que le fait d'avoir une meilleure connaissance va favoriser l'engagement de tous. Elle propose un soutien aux associations de parrainage pour leur permettre une mutualisation des moyens, faire circuler plus facilement les informations et met à leur disposition des outils : site Internet UDAF et REAAP, DVD, espace PIF...

Au niveau national, l'UDAF maintient sa contribution au groupe de travail de l'UNAF. Composé de plusieurs UDAF, ce groupe apporte un enrichissement par des échanges d'expériences et la création d'outils communs (plaquette, DVD, université des familles, revue « *Réalités familiales* » avec un article sur l'UDAF 22...). En 2010, il a travaillé sur l'élaboration d'un dossier de presse commun.

Parentalité

Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) des Côtes d'Armor :

En qualité de co-pilote avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'UDAF s'investit au sein du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents. Elle est membre de la co-animation du dispositif et du groupe de travail concernant le recensement « des actions parentalité » ; référent sur les pays du Trégor-Goëlo et de Saint-Brieuc pour développer le REAAP, apporter un soutien méthodologique et technique dans l'élaboration de projets ; membre des comités technique et rédactionnel du site « www.parents-cotesdarmor.org » ; acteur pour l'organisation d'événements (petit déjeuner REAAP à St-Brieuc le 28 janvier)...



Médiation familiale

L'UDAF soutient l'association Le Gué en mettant tout en œuvre pour permettre le développement de son activité par la mise à disposition de locaux, situés au 30 bd Hérault.

Grands équilibres économiques et sociaux

L'UDAF a organisé une conférence-débat sur « Le pouvoir d'achat des familles en Côtes d'Armor : choix ou priorité ? » le 1^{er} juin 2010 à Saint-Brieuc. L'intervenant était M. Jean-Louis DUBELLOU, Coordonnateur du Pôle Economie, Consommation, Services Publics et Emploi à l'UNAF. A cette occasion, ont été présentés les résultats de l'enquête sur « Le pouvoir d'achat des familles », dont l'objectif était de connaître le ressenti des familles sur l'évolution des prix, leurs habitudes de consommation et leur gestion des postes de dépenses.

Commission sociale

Elle se réunit avant chaque conseil d'administration de la CAF pour préparer l'ordre du jour. Elle a porté son attention sur les aides financières aux familles mais également sur la mise en place de l'Agence Régionale de Santé (ARS), dont les membres ont été nommés en décembre 2010, titulaire et suppléant. De plus, les représentants UDAF à la CAF se retrouvent en inter région au moins une fois dans l'année, et dans ce cadre, la réflexion en 2010 était portée sur l'accueil du jeune enfant.

Santé / vieillesse

- La commission santé de l'UDAF s'est réunie le 11 mai 2010 pour préparer une intervention lors de la conférence du 1^{er} juin et notamment l'impact des frais de santé et des dépassements d'honoraires sur le pouvoir d'achat des familles ; le 4 juin 2010, les mutuelles complémentaires, la couverture maladie universelle et les dépassements d'honoraires. La commission se réunit également en fonction des thèmes d'actualité afin de préparer la représentation UDAF au conseil d'administration de la CPAM.
- L'UDAF est membre du groupe de travail multi partenarial (dont le Conseil Général, la CPAM...) relatif à l'information du dépistage du cancer du col de l'utérus et de la vaccination contre le papillomavirus. Une plaquette d'information a été adressée aux parents des adolescentes concernées et aux professionnels de santé. Le groupe départemental a travaillé sur l'évaluation qualitative et quantitative d'impact de cette campagne.
- L'UDAF s'implique dans le Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS) sur la ville de Saint-Brieuc, pour améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des familles et est signataire de la convention. Dans le cadre de ce partenariat, l'UDAF a assisté à la journée de formation le 11 mars sur le thème du surendettement et à celle du 9 décembre sur « les droits et devoirs des locataires ».
- L'UDAF était partenaire de la semaine d'information sur la santé mentale du 15 au 21 mars 2010 à Saint-Brieuc sur le thème « Santé mentale : comment en parler sans stigmatiser ? ».
- L'association était représentée « aux portes ouvertes autour du handicap » réalisées par la ville de St-Brieuc, le CCAS, St-Brieuc Handicap et les associations locales concernées par le handicap. La conférence de presse s'est déroulée dans les locaux de l'UDAF le 10 mars et le Président y était présent.
- Le 19 mars 2010, l'UDAF a participé à la conférence-débat mise en place par le CLIC de Dinan sur le thème « Stigmatisation de la personne âgée ».
- L'UDAF a participé, en qualité de partenaire, à la fête du sport en famille à Quintin le 30 mai 2010. L'UDAF a été très présente et a mis en avant son exposition « Ma ville en toute sécurité » avec son stand « Familles & Santé ». De plus, chaque organisateur était vêtu d'un Tee-shirt, comportant le logo de l'UDAF et un dessin réalisé par des enfants de la MJC. L'UDAF a assisté à la réunion bilan le 29 juin à la MJC de Quintin.
- L'UDAF était présente, aux côtés de la Fédération Familles Rurales, au salon « Bien vivre à domicile » le 23 septembre 2010 à Plérin et a tenu un stand d'information.
- L'UDAF a participé au séminaire du schéma d'orientation médico-social « Bien vieillir en Côtes d'Armor » le 7 octobre 2010 à La Motte au cours duquel a été présentée l'action « Bistrot mémoire itinérant » du Pays du Centre Bretagne portée par l'association Familles Rurales de Loudéac en partenariat avec le CLIC.



Education et formation

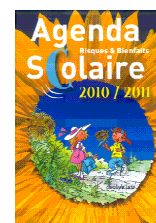
Lire et faire lire



L'UDAF coordonne le programme « Lire et faire lire » en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement en vue de développer le plaisir de la lecture chez l'enfant et de favoriser les liens intergénérationnels. Le dispositif compte plus de 120 bénévoles répartis dans une soixantaine de structures éducatives. En 2010, la coordination a organisé : 5 réunions d'information (les 13, 20, 27 janvier, 9 juin et 9 novembre 2010 à Chatelaudren, Ploec-sur-Lié, Callac, Plancœt et Binic) ; un bilan départemental le 16 juin avec l'intervention de Delphine Jacquot, illustratrice jeunesse ; une formation pour les nouveaux bénévoles le 17 novembre. Des rencontres ont également eu lieu avec les bénévoles relais qui assurent une proximité dans la coordination et favorisent les échanges entre les bénévoles sur chaque territoire (Trégor-Goëlo, Saint-Brieuc, Plancœt et Lanvollon-Plouha). La coordination accompagne les bénévoles dans la mise en place de nouveaux projets : lecture auprès des enfants au service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Lannion... L'UDAF était présente à la réunion interrégionale Lire et faire lire le 3 février à Rennes et le 1^{er} décembre aux assises de l'illettrisme à Pontivy. Afin de célébrer les 10 ans de Lire et faire lire, trois randonnées familiales avec des pauses histoires ou contes intitulées « Lire et faire lire, ça marche ! » ont été réalisées en collaboration avec l'UFOLEP, les bénévoles de Lire et faire lire, des clubs de randonnées, des équipes municipales, des bibliothèques... les 3 octobre à Pouldouran, 9 octobre à Glomel et 10 octobre à St-Brieuc. Cette initiative innovante a connu un fort succès, pour le plus grand plaisir de tous.

Agenda scolaire

L'UDAF a contribué avec la Ligue contre le cancer et d'autres partenaires à la réalisation de l'agenda scolaire sur les thèmes du « tabac » et « les risques et bienfaits du soleil ». Il a été distribué gratuitement à tous les élèves de CM1/CM2 de l'agglomération briochine. Ce travail est l'aboutissement d'un projet mené tout au long de l'année scolaire par 30 jeunes représentant à la fois leurs pairs et les communes de St-Brieuc Agglomération, l'objectif étant de les rendre acteurs de leur santé le plus tôt possible. L'UDAF a participé aux réunions du comité de pilotage, à l'animation des ateliers avec les enfants, et à la présentation officielle le 31 août 2010.



Habitat et cadre de vie

- Dans le cadre de la commission Habitat - Cadre de vie, l'UDAF a informé ses représentants familiaux, en mars 2010, sur le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), la Loi DALO sur le droit au logement opposable (cas de recours, conditions de saisie de la commission, relogement et l'hébergement des ménages prioritaires...) et la Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL), ses compétences, la mise en place de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) ainsi que sur les représentations logements ... La commission a également abordé le 19 octobre le logement indigne et la précarité énergétique, l'augmentation des loyers dans le logement social...
- L'UDAF a été agréée par le Préfet du Département en date du 31 décembre 2010, dans le cadre des activités « d'ingénierie sociale, financière et technique », pour : participer aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitation à loyer modéré, et porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.
- L'UDAF est signataire du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.
- L'UDAF poursuit son partenariat avec le PACT HD des Côtes d'Armor, dans la lutte relative au logement indigne.
- L'UDAF et le PACT Habitat & Développement des Côtes d'Armor se sont mobilisés autour de la thématique du logement. Ils ont lancé en juin 2010, dans le cadre de l'observatoire des familles, une enquête sur « L'habitat des familles », avec la volonté de mesurer la précarité énergétique.

Environnement

- Le rapport d'orientation de l'UDAF, défini pour deux ans et validé à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2010, porte sur le développement durable : « Rien de durable sans les familles ».
- L'UDAF s'est engagée dans la mise en œuvre d'un agenda 21, qui est une réponse concrète aux enjeux du développement durable (environnement, social, économie). Cette initiative repose sur la mobilisation volontaire et la concertation des administrateurs, des mouvements familiaux et des salariés de l'UDAF, dans l'objectif de définir, ensemble, un plan d'actions visant au développement durable dans le fonctionnement de l'Institution. Ainsi, après avoir impulsé une démarche de sensibilisation des administrateurs et des représentants des salariés, l'UDAF a organisé le pilotage en réunissant un comité représentatif des bénévoles et des salariés.
Ce dernier travaille sur l'élaboration d'un diagnostic partagé qui permettra de dégager des axes de progrès (eau, énergie, déchets, gestion des achats et des fournitures, alimentation, déplacement, qualité de vie...). Il a élaboré une lettre d'information périodique « Le petit éco de l'UDAF 22 ». Issu également de la réflexion autour de l'agenda 21, un bulletin mensuel « UDAF 22 Infos » a été créé à destination des administrateurs, des mouvements et des salariés pour les informer des actions menées par l'UDAF mais également par ses partenaires.
- L'UDAF sensibilise les familles au développement durable avec la co-édition du jeu éthique SOS-21 en partenariat avec le Conseil Général. Ce jeu de mondes et de personnages virtuels, à la fois ludique et pédagogique, permet de découvrir ce que chacun, dans notre département, peut faire pour s'investir dans une action responsable et utile de proximité. (www.sos-21.com)
- Poursuit des actions de sensibilisation des familles à la réduction des déchets à la source ; information sur le compostage collectif avec le Centre Social Le Point du Jour à Saint-Brieuc et implication de l'UDAF dans le schéma départemental d'élimination des déchets ménagers.
- Le Président de l'UDAF, en qualité d'administrateur en charge du secteur de l'eau à l'UNAF, participe à l'impulsion d'une tarification sociale de l'eau (membre d'un groupe de travail à l'Assemblée Nationale).
- L'UDAF était présente au cycle de conférences « l'Agriculture de demain, le champ des possibles » organisé dans le cadre du forum des savoirs Côtes d'Armor.
- L'UDAF a participé aux journées de formation réalisées par la Maison de la consommation sur le thème « Le commerce électronique » le 5 février, « Comprendre le marché de l'énergie : relations consommateurs / fournisseurs » le 11 mars à St-Brieuc, « Déchets et consomm'action » le 12 mars à Rennes.
- Le 19 octobre, l'UDAF a assisté, sur invitation de Relais Habitat, à la rencontre du club développement durable, avec la participation de Thierry Burlot, vice-président régional chargé de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité sur le thème « Habitat et grenelle de l'environnement ».



Médias / Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- La commission communication s'est réunie les 12 janvier, 6 avril, 28 septembre, 5 et 19 octobre, 5 et 25 novembre 2010 pour travailler sur : l'actualisation du site Internet de l'UDAF « www.udaf22.com ». Ce site propose des informations sur le fonctionnement et l'organisation de l'UDAF, ses services et actions ainsi que des renseignements sur les activités des associations familiales adhérentes ; la réalisation d'outils de communication (édition d'une nouvelle plaquette de présentation des missions et des services de l'UDAF, la carte de vœux, la chemise UDAF...) ; la préparation des journées des présidents UDAF et URAF qui ont eu lieu les 16 et 17 avril 2011 à Dinan ; les manifestations partenariales : Enfentillages avec la conception d'une exposition et d'un dépliant...
- Elle accompagne et soutient l'Association des Familles Internaute des Côtes d'Armor (AFICA) dans ses actions, et notamment lors de l'organisation de conférences débats sur les thèmes : « les jeux multimédia », « les dangers d'Internet », « Internet en Famille »...
- L'UDAF informe et forme les familles sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle met à leur disposition un point Internet à l'espace Point Info Famille.
- L'UDAF est membre du groupe de travail multi partenarial « Numérique sans crainte » (Education Nationale, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, association de parents d'élèves, DDCS, MSA, ANPAA...). Devant l'inquiétude exprimée des adultes (parents, professionnels enseignants et de prévention) face à l'utilisation des nouvelles technologies de communication numérique, ce groupe analyse la situation locale, fait un bilan de l'existentiel et propose un plan d'actions.



B- Les commissions statutaires

La commission de contrôle s'est tenue le 23 février 2010 pour examiner les listes électorales et vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants d'une association familiale, ainsi que le 27 avril 2010 pour examiner les candidatures au conseil d'administration.

La commission financière s'est déroulée les 26 février pour l'arrêté des comptes et les prévisionnels 2010 ainsi que le 1^{er} octobre 2010 pour la dotation globale de financement pour l'année 2011 et les investissements.

C- Les autres commissions et groupes de travail

La commission projet institutionnel de l'UDAF : Dans le cadre de son projet institutionnel validé par l'assemblée générale du 25 juin 2009, l'UDAF met en œuvre les orientations et actions qui ont été déterminées pour les 5 années à venir : renforcer son identité, valoriser la représentation familiale, améliorer la communication, renforcer les liens du réseau d'associations familiales, faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux bénévoles. Ainsi, elle assure une veille d'information pour intervenir dans les débats et donner avis aux pouvoirs publics. L'UDAF développe l'observatoire des familles qui lui permet de connaître les attentes et besoins des familles afin de mieux porter leurs préoccupations. De plus, afin d'avoir une meilleure connaissance réciproque du réseau, elle a organisé des rencontres avec les associations familiales, mais également avec des associations non encore adhérentes (audience avec l'Eglise Réformée de France). Elle met en place des formations à destination des bénévoles ...

La commission préparatoire à l'Assemblée Générale de l'UNAF : elle s'est déroulée le 23 février 2010 afin de travailler sur le rapport moral et d'orientation de l'UNAF 2010-2012 « Rien de durable sans les familles » et émettre des observations.

La commission préparatoire à l'Assemblée Générale de l'UDAF : Elle s'est réunie les 22 et 27 avril 2010 afin d'organiser l'Assemblée Générale, de rédiger le rapport d'activité et d'orientation, de préparer la présentation de ce document sous la forme d'une table ronde.

La commission des services : s'est retrouvée le 12 janvier 2010 pour présenter le bilan annuel des activités confiées à l'UDAF par les pouvoirs publics : médiation des gens du voyage, point info famille, tutelles et curatelles, aide aux tuteurs familiaux, démarche qualité, médaille française de la famille, observatoire de la famille, micro crédit social, accompagnement budgétaire, comptabilité...

L'UDAF a procédé à la désignation et au renouvellement de ses représentants dans diverses instances :

- **Domaine social** : Adec Armor, Agence Régionale de Santé de Bretagne et les Conférences de Territoires n°7 (St-Brieuc – Guingamp - Lannion) et n°8 (Pontivy - Loudéac), Centres communaux d'action sociale de Pleumeur-Bodou, de Trébrivan, Centre intercommunal d'action sociale de Lanvollon-Plouha, Comité départemental des retraités et des personnes âgées, Conseil de Famille des pupilles de l'Etat, Conseil de surveillance des établissements publics de santé, la Mutualité sociale agricole, ...
- **Domaine économique** : Agence locale de l'énergie du Pays de Saint-Brieuc, Commission consultative des services publics locaux du SMICTOM, commission de surendettement...
- **Domaine de l'habitat** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), Commission de médiation des Côtes d'Armor, Commission locale d'amélioration de l'habitat (Conseil Général – ANAH)...
- **Education, enseignement et loisirs** : Conseil départemental de l'Education Nationale...

En 2010, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses **formations** :

- Formation des bénévoles sur :
 - les nouvelles technologies de l'information (PowerPoint les 23 mars et 3 avril 2010, Internet et les outils de communication à distance les 30 mars et 8 avril 2010 à St-Brieuc) ;
 - l'organisation territoriale du système de santé dans le cadre de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », le 27 mars 2010 à Saint-Brieuc avec l'intervention de Monsieur Nicolas BRIN, coordonnateur à l'UNAF.
- Formation des représentants familiaux siégeant :
 - dans les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale : « Les représentants familiaux dans les CCAS et CIAS », le 2 octobre 2010 à Saint-Brieuc.
 - à la Caisse d'Allocations Familiales : aux journées régionales le 3 avril 2010 à Brest sur les aides financières individuelles, le contrat pluriannuel de gestion et la situation des caisses de Bretagne ; le 20 novembre 2010 à Brest sur le fonctionnement des Commissions de recours amiables, le bilan du Revenu de solidarité active, le renouvellement des mandats des représentants CAF, à la journée nationale le 18 décembre à Paris (large place à l'expression des participants afin de disposer d'éléments permettant d'évaluer l'exercice du mandat écoulé et de préparer dans les meilleures conditions le mandat suivant).
 - à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie : le 19 février 2010 sur la convention d'objectifs et de gestion signée entre Etat et la CNAMTS pour 2010 – 2013 ; les 12 et 13 mars 2010 au stage « CPAM, les premiers pas » organisé par l'UNAFOR à Paris sur l'organisation du régime général d'assurance maladie et d'une CPAM ainsi que sur le rôle du conseil et des commissions thématiques actuelles de l'assurance maladie) ;
 - dans les établissements de santé : journée nationale à l'UNAF le 19 mars portant sur les procédures de certification V2010 et sur les décrets de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires ; formation du CISS pour les représentants des usagers siégeant au Comité de lutte contre les infections nosocomiales le 6 avril au Centre Hospitalier Yves Le Foll à St-Brieuc.
 - à la Mutualité Sociale Agricole : journée d'information le 21 mai 2010 à l'UNAF.
 - à la commission d'agrément à l'adoption le 25 janvier 2010 sur le thème « Evaluer l'adoptabilité » à Paris, journée organisée par l'association Enfance et famille d'adoption.
 - dans les organismes HLM...

*L'UDAF est présente dans de nombreuses instances départementales
et dans chaque Centre Communal d'Action Sociale*

A- Représentations dans le domaine social

▪ Centres Communaux d'Action Sociale	☞	237 Représentants		
▪ CCAS Saint-Brieuc	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ CIAS Lamballe Communauté	☞	Mme LULA		FR
▪ CIAS Lanvollon Plouha	☞	Mme DISQUAY		ADMR
▪ CIAS Communauté de communes de la CIDERAL	☞	Mme LE VEXIER		MFR
▪ CIAS Moncontour	☞	Mme LANGLAIS		ADMR
▪ CIAS Arguenon Hunauday	☞	M. BAUDET		Vacances et Familles
▪ CIAS Trieux	☞	M. LE GALLOU		FR
▪ Caisse d'Allocations Familiales	☞	Mme DONNET	(T)	ADMR
		Mme VILT	(T)	AFC
		Mme CARLUER	(T)	AFD
		Mme LE ROC'H	(T)	ADMR
		Mme VIEL	(S)	AFICA
		Mme LE HEGARAT	(S)	APEDYS
		Mme LECHAT	(S)	FR
▪ Caisse Primaire d'Assurance Maladie	☞	Mme PASQUET	(T)	CSF
	☞	Mme DISQUAY	(S)	ADMR
▪ Caisse de Mutualité Sociale Agricole Collège « salarié agricole »	☞	Mme WATTELET	(T)	FR
▪ Conseil Départemental d'Insertion (CDI)	☞	Le Président		UDAF
		Mme CARLUER		AFD
▪ Commissions Locales d'Insertion :				
○ CLI de Loudéac	☞	Mme ROLLAND	(T)	FR
		Mme BOSCHER	(S)	FR
○ CLI de Paimpol	☞	Mme DISQUAY	(T)	ADMR
		Mme CARON	(S)	AFM
▪ Commission départementale d'accueil du jeune enfant	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	☞	Mme MARTIN	(T)	ADMR
		Mme RUELLAN	(S)	ADMR
▪ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	☞	Mme MARTIN	(T)	ADMR
		Mme RUELLAN	(S)	ADMR
▪ Institut de la Mère et de l'Enfant	☞	Mme DEMAY		FR
▪ ADEPAFIN : Association Départementale pour l'Etude et la Prévention des Affections Fœtales et leurs Incidences Néonatales	☞	Mme UGUEN		CSF
▪ Association Sauvegarde de l'Enfance	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ Association Costarmoricaïne d'Accompagnement et de Protection (ACAP)	☞	Mme UGUEN	(T)	CSF
▪ Conseil Départemental d'Aide Juridictionnelle	☞	Mme DEMAY		FR
▪ Centre d'Information des Droits de la Femme	☞	Mme DEMAY		FR
▪ Commission Départementale des Violences faites aux femmes	☞	Mme UGUEN		CSF
▪ Association LE GUE	☞	Mme VIEL		AFICA
▪ REAAP : Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents	☞	Mme VIEL		AFICA
		Mme CARLUER		AFD
▪ Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude	☞	Mme VILT		AFC
▪ Comité Local Fête des Mères	☞	Le Président		UDAF
▪ Comité départemental d'éducation pour la santé des Côtes d'Armor (CODES)	☞	M. HERVY	(T)	FMH
		M. LEMORDANT	(S)	FR
▪ Conseil Départemental d'Hygiène	☞	Le Président		UDAF
▪ Conseil Départemental de Lutte contre la toxicomanie	☞	Le Président		UDAF
▪ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	☞	Le Président		UDAF

▪ Kiné Ouest Prévention	☞ Mme DONNET Mme CARLUER		ADMR AFD
▪ ADEC Armor	☞ Mme LE BRIS		FMH
▪ Ligue Contre le Cancer	☞ Mme RUELLAN		ADMR
▪ Réseau OncArmor	☞ Mme RUELLAN		ADMR
▪ Conseil de surveillance des Etablissements Publics de Santé :			
○ Centre hospitalier de Lamballe	☞ Mme RENAULT		FR
○ Centre hospitalier Saint Briec	☞ Mme BRIAND		ADMR
▪ Agence Régionale de Santé			
○ Conférence Territoire n°7 (St Briec Lannion Guingamp)	☞ Mme LE BRIS Mme LEVEQUE	(T) (S)	FMH FR
○ Conférence Territoire n°8 (Loudéac Pontivy)	☞ Mme DEMAY	(S)	FR
▪ Commission départementale des hospitalisations psychiatriques	☞ Le Président		UDAF
▪ Commission relations des usagers Clinique du Val Josselin	☞ Mme VIEL Mme DONNET	(T) (S)	AFICA ADMR
▪ Conseils de vie sociale :			
○ Centre Educatif Beauvallon	☞ Mme VIEL		AFICA
○ Foyer KER SPI	☞ M. HERVY		FMH
○ Centre Hospitalier de Tréguier	☞ Mme LE ROC'H		ADMR
▪ Centre Local d'Information et de Coordinat° :			
○ CLIC de Guingamp	☞ Mme LE ROC'H		ADMR
○ CLIC Lamballe Penthièvre	☞ Mme RUELLAN		ADMR
○ CLIC de Loudéac	☞ M. LEMORDANT		FR
○ CLIC Paimpol Goëlo	☞ Mme DISQUAY		ADMR
○ CLIC du Pays de Dinan	☞ Mme VILT		AFC
○ CLIC Terres et Mer	☞ Mme UGUEN		CSF
▪ Comité Départemental des Personnes Agées CODERPA	☞ Mme LE BRIS	(T)	FMH
▪ Gérontologie 22	☞ M. HERVY	(T)	FMH
▪ Collectif ALMA Allo Maltraitance	☞ M. HERVY M. LEMORDANT	(T) (S)	FMH FR
▪ Groupe Initiative Emploi – Service aux personnes	☞ M. LEMORDANT		FR
▪ Commission Extra-municipale handicapés dans la ville	☞ Le Président		UDAF
▪ Collectif contre le racisme et pour la solidarité	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
▪ Demain le monde « les migrations pour vivre ensemble »	☞ Mme VIEL	T	AFICA
▪ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	☞ M. LE BORGNE Mme VIEL	(T) (S)	CSF AFICA
▪ Pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits (PARADS)	☞ Mme VIEL Mme CARLUER	(T) (S)	AFICA AFD
▪ Conseil Départemental de la Vie Associative Collège famille, action sociale, handicap, ...	☞ Mme VIEL Mme UGUEN	(T) (S)	AFICA CSF
▪ Itinérance	☞ Mme VIEL		AFICA
▪ Comité de Pilotage de télé assistance	☞ M. LEMORDANT M. HERVY	(T) (S)	FR FMH
▪ COPEC Commission de Promotion des Chances et de la Citoyenneté.	☞ Mme VIEL		AFICA
▪ UNA – fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	☞ Mme UGUEN		CSF

B- Dans le domaine de l'habitat

▪ Côtes d'Armor Habitat	☞ M. UGUEN		CSF
▪ CODI Dinan Habitat	☞ M. de La BOURDONNAYE		AFC
▪ Guingamp Habitat	☞ M. FRANCES		ADAPEI
▪ Cabri Habitat - Office Public d'Aménagement et de Construction de St-Brieuc	☞ Mme LE CORFEC		CSF
▪ Association des organismes de l'Habitat	☞ Le Président		UDAF
▪ Comité Directeur FSL	☞ Le Président		UDAF
▪ Commission d'Attribution Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	☞ Mme UGUEN	(T)	CSF
▪ Commission Départementale d'Aide Publique au Logement (C.D.A.P.L.)	☞ M. UGUEN M. LEMORDANT	(T) (S)	CSF FR
▪ Commission d'Amélioration de l'Habitat Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor	☞ M. UGUEN M. LE BORGNE	(T) (S)	CSF CSF
▪ Commission d'Amélioration de l'Habitat du Conseil Général (territoires hors CIDERAL et Saint Brieuc Agglomération Baie d'Armor)	☞ M. UGUEN M. LE BORGNE	(T) (S)	CSF CSF
▪ Commission d'Amélioration de l'Habitat (Etat)	☞ M. UGUEN M. LE BORGNE	(T) (S)	CSF CSF
▪ Commission de médiation DALO, droit au logement opposable	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ PDALPD	☞ M. LE BORGNE	(T)	CSF
▪ PDALPD – Commission du Pôle départemental contre l'habitat indigne	☞ M. UGUEN M. LE BORGNE	(S) (T) (S)	CSF CSF CSF
▪ Association Départementale d'Information sur le Logement	☞ M. SALOMON		CSF
▪ PACT HD Côtes d'Armor	☞ M. SALOMON	(T)	CSF
▪ Programme Local de l'Habitat St Brieuc Agglo	☞ M. LE BORGNE Mme VIEL	(T) (S)	CSF AFICA
▪ Programme Local de l'Habitat Dinan	☞ Mme VILT		AFC
▪ Relais Habitat 22	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ Commission Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)	☞ Monsieur UGUEN Monsieur LE BORGNE	(T) (S)	CSF CSF

C- Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs

▪ Conseil Départemental de l'Education Nationale	☞ Mme UGUEN Mme RUELLAN	(T) (S)	CSF ADMR
▪ Commission Départementale de suivi de l'assiduité scolaire	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
▪ Bassin d'Emploi de Saint Brieuc	☞ Mme CARLUER	(T)	AFD
▪ Comité consultatif de la jeunesse	☞ Mme DONNET Mme VIEL	(T) (T)	ADMR AFICA
▪ Côtes d'Armor Tourisme	☞ M. RUELLAN	(T)	ADMR

D- Dans le domaine économique

▪ Commission départementale équipement Commercial	☞ Mme UGUEN		CSF
▪ Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	☞ M. LEMORDANT		FR
	☞ Mme UGUEN		CSF
▪ Comité des usagers des administrations fiscales	☞ Mme WILLIOT		FR
▪ Comité des usagers des administrations de l'Etat	☞ Mme UGUEN	(S)	CSF
	Mme WILLIOT	(T)	FR
▪ Conseils de développement :			
○ Pays de Saint-Brieuc	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
	Mme LECHAT	(S)	FR
	<i>Depuis février 2011</i> ☞ M. PERNOT	(S)	MFR
○ Pays du Centre Bretagne	☞ Mme JOUCHET	(T)	FR
○ Pays de Dinan	☞ Mme VILT	(T)	AFC
○ Pays de Guingamp	M. GOASDOUE	(T)	CSF
▪ Conseil économique et social municipal de Saint Brieuc	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
	M. LE BORGNE	(S)	CSF
▪ Commission de surendettement	☞ Mme UGUEN	(S)	CSF
▪ Conseil départemental de la Consommation	☞ Mme WILLIOT	(T)	FR
	Mme CARLUER	(S)	AFD
▪ Comité local des associations de consommateurs	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ Commission départementale de la sécurité routière	☞ Le Président		UDAF
▪ Commission Départementale des Taxis et Voitures de Petite Remise	☞ Mme UGUEN	(T)	CSF
	Mme GUYOMARD	(S)	FR
▪ Commission communale des Taxis	☞ M. LE BORGNE		CSF
	Mme CARLUER		AFD
▪ Observatoire départemental du développement durable	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
	Mme MAHE	(S)	CSF
▪ Plan départemental d'élimination des déchets ménagers	☞ Mme VIEL		AFICA
▪ Commission Consultative des Services Publics Locaux du SMICTOM des Châtelets	☞ Mme VIEL	(T)	AFICA
	Mme UGUEN	(S)	CSF
▪ Instance de suivi et d'évaluation Agenda 21 communautaire A40	☞ Mme VIEL		AFICA
▪ Syndicat Départemental d'Electricité	☞ Mme UGUEN	(T)	CSF
	Mme WILLIOT	(S)	FR

E- A l'échelon régional

▪ Union régionale des associations familiales	☞ M. LE BORGNE		UDAF
	Mme JOUCHET		FR
	Mme RUELLAN		ADMR
	M. PERNOT		FMH
▪ Fédération bretonne des CAF	☞ Mme CARLUER		AFD
▪ Comité régional de l'habitat	☞ M. LE BORGNE		CSF
▪ Comité Régional de l'Organisation Sanitaire	☞ Mme BRIAND		ADMR
▪ Conseil Economique Social et Environnemental Régional	☞ M. LE BORGNE		CSF

F- A l'échelon national

▪ Conseil d'orientation habitat et cadre de vie – environnement de l'UNAF	☞ M. UGUEN		CSF
	M. LE BORGNE		CSF

A- Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

- **Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération A.F.C.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Associations AFC adhérentes : Lantic, Pays de Matignon, Pays du Trégor, Pédervec, Pengilly, Pleslin Trigavou, Plestan, Ploufragan, Saint-Brieuc, Saint-Guen, Saint-Helen.
- **Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération F.R.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.00.94
Associations Familles Rurales adhérentes : Erquy, Etables sur Mer, Gouzelin, Henanbihen, Hénon, La Motte, Landehen, Loudéac, Maroué-Lamballe-Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Pengilly la Malheure, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint Aaron, Saint Alban, Saint Brieuc, Saint Jacut de la Mer, Trévé, Trieux, Yvignac.
- **Union des Sections de la Confédération Syndicale des Familles (U.S. C.S.F.)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.68.28.99
Associations CSF adhérentes : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan.

Mouvements à recrutement spécifique

- **Association « A ciel ouvert »**
Siège : 11, rue du Sergent Lemée - 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.62.12.75
- **Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (A.D.A.P.E.I.)**
Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex, ☎ 02.96.62.66.77
- **Association Familiale Départementale (A.F.D.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Vacances et Familles , l'accueil en plus**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.61.73.32
- **Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (A.P.E.D.Y.S.)**
Siège : 2, rue Anatole Le Braz, 22140 Pluzunet, ☎ 02.96.47.99.23
- **Association des Paralysés de France (A.P.F.)**
Siège : 86, rue de la Corderie, 22000 Saint-Brieuc, ☎02.96.33.00.75
- **Association Départementale des Veuves et Veufs (FAVEC 22)**
Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Association Familiale LAMBALLE**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe, ☎ 02.96.31.30.99
- **Enfance et Familles d'Adoption (E.F.A.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Fédération des Malades et Handicapés (F.M.H.)**
Siège : Centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.94.07.73
- **ADMR, Association du service à Domicile (A.D.M.R)**
Siège : 2 rue Claude Bernard, 22190 PLERIN, ☎ 02.96.61.42.56
Associations ADMR adhérentes : Arguenon, Belle Isle en Terre, Bourbriac, Broons, Corlay, Corseul, de La Baie, de Penthièvre, Gouët et Leff, Hénon-Plémy, Lanfains, Merdrignac, Pays de St-Brieuc, Plaintel, Plédran, Plémet, Plénée Jugon, Plérin/Pordic, Plestan, Plouagat, Plouha Trieux, Pordic, Quessoy, Secteur de Plouguenast.

- **Fédération Départementale des Associations Familiales Maritimes (Fédération A.F.M.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Association Familiale Maritime adhérente : Paimpol
- **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération M.F.R.)**
Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin, ☎ 02.96.33.44.60
Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin
- **Jumeaux et Plus**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (A.F.I.C.A.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (U.N.A.F.A.M.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.53.84

- **Association départementale des Assistantes Maternelles et Familles d'Accueil**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan, ☎ 02.96.39.70.38
- **AL ANON (Alcooliques Anonymes)**
Siège : Centre social du Plateau, 1 rue Mathurin Méheust, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.62.16.64
- **Alcool Assistance La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.33.38.28
- **Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat - L'Hirondelle**
Siège : 39, rue Jules Ferry, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.78.33.55

B- La conférence des mouvements

La conférence des mouvements s'est tenue les 27 janvier 2010 et le 6 octobre 2010 sur les listes électorales, la présentation des mouvements et des projets de formation, la présentation de l'agenda 21 de l'UDAF, le projet institutionnel, l'enquête sur l'habitat des familles, les 10 ans de Lire et faire lire...

Les mouvements familiaux ont été régulièrement sollicités et impliqués dans les préparations des assemblées générales de l'UDAF et de l'UNAF et tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'UDAF a participé aux assemblées générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10 % du fonds spécial et du soutien de l'UDAF pour les dossiers de demande de subvention sur le fonds régional de formation.

L'UDAF accompagne les associations familiales pour l'informatisation des listes électorales.

L'UDAF met à la disposition de chaque association des dépliants, présentant le mouvement familial, à distribuer à chacun de leurs adhérents. De plus, par le biais de son site Internet « www.udaf22.com », l'UDAF propose aux associations familiales de diffuser des informations sur leurs activités et événements.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point Internet et matériel vidéo-projecteur, ordinateur portable, magnétoscope, téléviseur, etc....

Les mouvements familiaux, ayant leur siège à la maison départementale des organismes familiaux, s'acquittent d'une indemnité d'occupation en fonction de la superficie utilisée.

Un nouveau mouvement, l'association « A ciel ouvert » adhère à l'UDAF (décision du conseil d'administration du 14 octobre 2010). Il a pour missions de défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles protestantes, ainsi que ceux de toutes les familles ; prévenir des risques d'isolement et de pauvreté ; favoriser l'entraide et la bienfaisance, l'aide matérielle, morale et spirituelle...



- II -

Les services

Le secrétariat de la Médaille Française de la Famille

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art D215-7) définit la médaille de la famille : « une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation... ».

L'UDAF en assure le secrétariat, instruit les dossiers de candidatures et procède aux enquêtes préalables. Elle a réuni le 27 avril 2010 sa commission interne élargie aux pères et mères décorés. Celle-ci a étudié l'ensemble des dossiers et proposé des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2010, sur les 35 dossiers instruits par le secrétariat, 33 médailles ont été décernées : 2 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 28 médailles de bronze.

Concernant les enquêtes complémentaires, nous sommes aidés par les présidents d'associations familiales et les représentants CCAS, que nous tenons à remercier.



Le Point Info Famille



Le « Point Info Famille » est ouvert du lundi au vendredi en continu de 8h30 à 17h30 et le deuxième samedi de chaque mois de 9h30 à 12h30.

Il accueille, informe les familles sur leurs droits et démarches administratives et les oriente vers les structures et opérateurs adaptés à leurs besoins.

Au sein de l'espace PIF, accessible à tous, une documentation actualisée est consultable librement ou de manière accompagnée, afin de permettre aux personnes et aux familles de prendre des décisions autonomes, dans tous les domaines de la vie familiale : consommation, santé, événements familiaux, activités loisirs vacances, logement,...

L'UDAF met à disposition un point Internet afin de permettre à chacun d'effectuer des démarches administratives en ligne. A ce titre, une initiation des utilisateurs peut être proposée si besoin. Un site Internet www.point-infofamille.fr, relié à la plate-forme « service-public.fr », permet un accès à l'information nationale et locale.

Des permanences des associations familiales sont organisées ; elles sont complémentaires au point d'information et permettent d'apporter une réponse précise et complète aux familles sur des thèmes divers : la dyslexie, la consommation, le veuvage, le droit des familles... De plus, l'UDAF va favoriser la mise en place d'un nouveau service pour les familles : la thérapie familiale. Le local PIF a été aménagé en ce sens afin de recevoir les familles quelques heures par semaine et un samedi par mois.

Ce service couvre l'ensemble du département des Côtes d'Armor grâce au réseau associatif diversifié implanté sur le territoire et aux représentants familiaux siégeant dans les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

L'accompagnement budgétaire

☞ Convention avec le Ministère de l'Economie et des Finances

Une convention a été signée le 31 mars 2004 avec le Ministère de l'Economie et des Finances par laquelle l'UDAF met à disposition un conseiller en économie sociale et familiale auprès d'agents du MINEFI orientés par leur service social, sur la base du volontariat.

☞ Convention avec la CAF

L'UDAF a signé le 7 juillet 2008 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor une convention d'accompagnement budgétaire afin de proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale, pour leur permettre une plus grande autonomie.

La convention permet un accompagnement de 25 familles allocataires, bénéficiaires potentiels d'action sociale de la CAF des Côtes d'Armor, résidant sur le territoire du pays de Saint-Brieuc, et qui ne sont plus en capacité de faire face à leurs charges alors que leurs ressources doivent normalement le leur permettre. Le dispositif a été étendu à l'ensemble du département sur décision du conseil d'administration de la CAF du 16 décembre 2009.

Intervention

- L'intervention est réalisée par une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) à mi-temps. Elle établit un diagnostic de la situation de la famille qui permet d'élaborer une réponse adaptée à ses besoins, à partir d'un constat prenant en compte l'ensemble de la situation familiale et de son environnement. Ce diagnostic permet également de détecter les familles vulnérables et de les adresser à la CAF afin de leur proposer un accompagnement social personnalisé dans le cadre du soutien aux familles vulnérables.
- La mesure d'accompagnement budgétaire est engagée sur une période maximum de 6 mois permettant ainsi aux familles de mieux faire face à leurs problèmes de gestion budgétaire (pointage des comptes, élaboration du budget mensuel,...) en favorisant une meilleure utilisation de leurs ressources humaines et financières compte tenu de leurs modes de vie et de leurs aspirations. La CESF procède à la réalisation de l'évaluation de la situation familiale à la fin de l'intervention.
- 25 contrats ont été signés sur une période de 20 mois de mars 2009 à novembre 2010 dont 14 en 2010.
- La convention avec la CAF a été reconduite pour le suivi de 25 nouvelles situations.

Le micro crédit social

L'UDAF propose, depuis 2008, le micro crédit social en partenariat avec la Caisse de Dépôts, le Conseil Général, et l'association Parcours Confiance Bretagne-Pays de Loire. Ce dispositif donne la possibilité à des familles exclues du système bancaire traditionnel d'avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 3000 € sur une durée de remboursement maximale de 36 mois) dans l'objectif de faire face à des difficultés ponctuelles ou de financer un projet individuel favorisant l'insertion et/ou le maintien du lien social.

Intervention

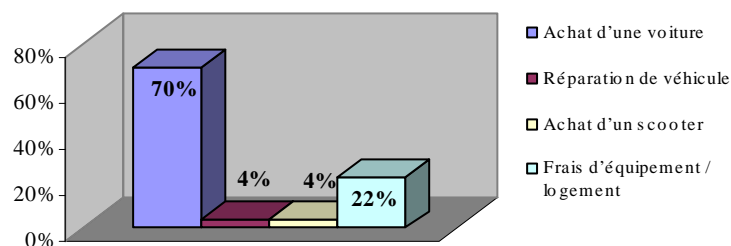
○ *Instruction des demandes*

Dans la grande majorité, les personnes s'adressent directement, par téléphone, à l'UDAF pour demander un dossier de demande de micro crédit regroupant des informations concernant la situation familiale du demandeur, un descriptif des difficultés rencontrées, une présentation du projet, la situation financière. Une conseillère en économie sociale et familiale, à mi-temps, est chargée de l'instruction et du suivi des dossiers. Ainsi, après un premier avis d'éligibilité formulé par le partenaire bancaire, la conseillère de l'UDAF rencontre la personne pour évaluer la faisabilité et les capacités de remboursement. Dans l'étude du dossier, la conseillère s'attache à vérifier, en fonction de l'objet de la demande, que toutes les aides légales ont été, au préalable, sollicitées. Plusieurs demandes nous sont transmises par nos partenaires (travailleurs sociaux de secteurs, chantiers d'insertion...). Par ailleurs, les publics non éligibles au dispositif sont reçus et réorientés sur les structures susceptibles de répondre au mieux à leur demande.

○ *L'octroi du prêt*

Depuis le regroupement de la Caisse d'Épargne de Bretagne avec celle de Pays de la Loire en 2009, les dossiers sont transmis directement au partenaire bancaire. L'UDAF réunit au préalable un comité interne pour émettre un avis sur les situations. Si la décision est favorable, le prêt est débloqué par la Caisse d'Épargne après signature de l'offre de prêt par le bénéficiaire. En contre partie, il signe un contrat d'accompagnement avec l'UDAF.

En 2010, 27 dossiers ont été validés et 78 % concernaient des moyens de transport.



○ *L'accompagnement*

Pour garantir la concrétisation du projet de l'emprunteur dans les meilleures conditions, la conseillère de l'UDAF l'accompagne tout au long du prêt afin d'étudier la mise en place du remboursement sur la base d'un budget existant. Elle réalise un suivi budgétaire régulier pour organiser et stabiliser son budget sur le long terme et ainsi lui permettre de garder ou recouvrer son autonomie. Ce dispositif apporte une réponse concrète aux familles dans un cadre financier maîtrisé et participe à la réalisation de projets de vie.

En 2010, l'UDAF a étendu, à titre expérimental, l'offre de micro crédit social auprès des salariés intérimaires afin de sécuriser leur parcours d'insertion professionnelle et de faciliter le déroulement des missions d'intérim qui leur sont proposées. Pour ce faire, l'UDAF a signé une convention avec Parcours Confiance Bretagne Pays de Loire et le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT).

Le droit au logement opposable

L'UDAF est agréée pour aider les familles à constituer leur demande. Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Depuis le 1^{er} janvier 2008, dans les conditions prévues par la loi, il permet à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation. Elle est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement.

Le rétablissement personnel

L'UDAF est inscrite sur la liste des mandataires du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc pouvant être désignés par le Juge de l'Exécution dans la procédure dite de rétablissement personnel, afin de réaliser des rapports économiques et sociaux sur la situation des débiteurs.

La loi 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a réécrit certains articles du Code de la consommation. A ce jour, il existe deux procédures en matière de rétablissement personnel : PRP sans liquidation judiciaire et avec liquidation judiciaire. La première offre la possibilité au Juge de l'Exécution de donner force exécutoire à la recommandation de la Commission Départementale de Surendettement en l'absence de contestation. Ainsi, ce Juge homologue la PRP sans liquidation judiciaire après avoir régularisé son bien-fondé. De ce fait, il ne désigne plus de mandataire dans la mesure où il ouvre et clôture la procédure lui-même. Ce n'est que dans le cadre de la seconde procédure qu'un mandataire est nommé afin de procéder à une enquête sociale et ordonner un suivi social du débiteur.

C'est pourquoi, l'UDAF 22 s'est vue confiée une seule PRP au cours de l'année 2010.

La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Issue de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, la mesure d'accompagnement social personnalisé est destinée à favoriser l'autonomie des personnes percevant des prestations sociales dont la santé et la sécurité sont menacées par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources. Cette mesure comprend une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle prend la forme d'un contrat conclu entre le Conseil Général et l'intéressé.

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a confié l'exercice de ces mesures à trois associations du département, l'Association de Protection des Majeurs (APM), l'Association Costarmoricaïne d'Accompagnement et de Protection (ACAP) et l'UDAF. Afin de garantir une prise en charge similaire des bénéficiaires, une organisation entre les trois prestataires a été mise en place. L'UDAF intervient plus particulièrement sur les pays de Saint Brieuc et du Centre Ouest Bretagne.

A- L'activité de l'UDAF

Une commission ad hoc du Conseil Général se réunit mensuellement pour étudier les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé. Le recueil d'information et l'évaluation des besoins sont réalisés par tout travailleur social (assistant de service social, éducateur, conseiller en économie sociale et familiale) exerçant sur le département, excepté les travailleurs sociaux des organismes ayant compétences dans le domaine du logement ou de l'hébergement. Lorsque la commission décide d'accorder une mesure, le contrat est adressé à l'association pour la mise en œuvre de la mesure. S'agissant d'une mesure contractuelle, elle vaut décision à compter de la signature du contrat par l'ensemble des parties. Ainsi, il appartient au prestataire, et notamment à la conseillère en économie sociale et familiale, d'en recueillir les signatures. La mesure débute à réception de l'engagement signé.

Au 31 décembre 2009, l'UDAF exerçait 9 MASP. En 2010, elle s'est vue confier 39 nouvelles mesures. Trois contrats n'ont pu être réalisés, deux en raison d'un changement de résidence et un refus de l'intéressé. Deux bénéficiaires ont mis fin, à mi parcours, à leur contrat.

Au 31 décembre 2010, nous intervenons auprès de 42 personnes dans le cadre d'une MASP. Pour la majorité (96%), ces bénéficiaires résident dans une commune du Pays de Saint Brieuc.

La MASP comprend une intervention sociale graduée selon les difficultés et les potentialités des individus. Ainsi, 19 personnes bénéficient d'une mesure d'accompagnement social personnalisé simple. Il s'agit d'aider la personne sur le plan social et budgétaire. 23 sont suivies dans le cadre d'une MASP avec gestion. En sus de l'accompagnement personnalisé, cette mesure comporte la perception et la gestion des prestations du bénéficiaire en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives

B- Une coordination entre les trois associations : la MASP Armor

Les Conseils d'Administration des trois associations exerçant des mesures de protection juridique sur le département, l'UDAF, l'ACAP et l'APM avaient décidé de répondre ensemble à l'appel d'offre du Conseil Général, dans le cadre d'un dossier commun. Le Conseil Général a retenu notre proposition. Il attend une prestation similaire pour l'ensemble des bénéficiaires quelque soit le lieu de résidence de la personne.

Des outils communs ont été créés lors de rencontres régulières entre les trois associations, les 2 mars, 4 mai, 6 juillet, 21 septembre et 9 décembre 2010 : le bilan intermédiaire, le bilan final.

Ces rencontres permettent également de mutualiser des expériences, de réfléchir aux conduites professionnelles, d'élaborer des solutions aux problèmes, de renforcer la collaboration entre les structures.

Une réunion de travail avec le Conseil Général a eu lieu le 14 octobre 2010. Ont été abordés :

- les procédures relatives aux modifications et changements de mesures, notamment lors de l'échec de la MASP ;
- la rédaction d'avenants au contrat d'engagement MASP en cas de suspension temporaire de la mesure (hospitalisation, absence du département, incarcération, etc...) ou de modification de la situation du bénéficiaire (changement de ressources ouvrant droit à la MASP) ;
- les fins de mesures avant les douze mois répondant à des circonstances particulières (changement de département, décès du bénéficiaire, entrée dans un centre hébergement et de réinsertion sociale).

L'année 2010, fut l'année de la structuration et du développement du service d'accompagnement social personnalisé.

Les observatoires de la famille et des majeurs protégés

A- Observatoire départemental de la famille

Afin de remplir sa mission de représentation de l'ensemble des familles auprès des Pouvoirs Publics, les UDAF se doivent de disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des cellules familiales, de leurs besoins et leurs attentes. C'est pourquoi, l'UDAF 22 a mis en place un observatoire départemental de la famille, par la réalisation d'enquêtes visant à recueillir des informations sur les réalités quotidiennes des familles.

Ainsi, l'UDAF a lancé en juin 2010 en partenariat avec le PACT Habitat & Développement des Côtes d'Armor, une enquête sur « L'habitat des familles » diffusée auprès de 3 000 familles du département ayant au moins un enfant de moins de 25 ans. Cette étude abordait différents points : le choix et la représentation du logement par les familles ; l'analyse et la projection des familles sur leur logement ; la précarité énergétique ; la réflexion des familles sur les politiques du logement. Cette initiative a suscité l'intérêt avec un taux de réponse de 28 %. Les résultats seront présentés lors d'un événement partenarial le 31 mai 2011 et sera suivi de l'assemblée générale de l'UDAF.

B- Observatoire national de la protection juridique des majeurs

En 2001, l'UNAF a créé l'observatoire national des populations « majeurs protégés ». L'objectif de cet observatoire est de constituer une base d'information pertinente, prenant en partie appui sur les données existantes dans les différentes UDAF afin d'étudier la population des majeurs protégés et son évolution annuelle. Il analyse les trajectoires individuelles pour en construire une typologie et recherche les problématiques spécifiques auxquelles cette population est confrontée.

Depuis sa création cinq thèmes ont été développés « Ressources, dépenses et patrimoine », « Lieux de vie », « Statuts juridiques et administratifs », « Santé et vie quotidienne » et « L'environnement familial et social des majeurs protégés ». Cette année, l'étude portait sur le lieu de vie des majeurs protégés.

La médiation gens du voyage

Dans le cadre d'une convention tripartite, l'Etat, le Département et l'UDAF des Côtes d'Armor se sont engagés à "désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés" conformément à l'article 1^{er} alinéa IV de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Cette mission gens du voyage co-financée par le Conseil Général et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, a été mise en place en 2002 suite à l'adoption du 1^{er} schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Les activités de la chargée de mission gens du voyage pour l'année 2010 s'articulent autour de trois axes déclinés ci-dessous :

A- Animation générale de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

➤ **Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016**

Adoption et diffusion du schéma révisé : Le schéma départemental 2010-2016, co-signé par le préfet et le président du Conseil Général le 18 mai 2010 a été diffusé à l'ensemble des collectivités concernées, aux partenaires institutionnels ainsi qu'aux membres de la Commission Consultative Départementale des gens du voyage. Les collectivités nouvellement inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ont souhaité une intervention de la chargée de mission en conseil communautaire pour présenter les dispositions du nouveau schéma (les Communautés de Communes des Pays de Matignon, Côte de Penthièvre, Plancoët Val d'Arguenon et Hardouinai Mené).

➤ **Création, appui à la gestion et mise en réseau des aires d'accueil du département**

Instruction des dossiers d'attribution de l'aide à la gestion des aires d'accueil : L'attribution de l'Aide au Logement Temporaire pour les aires d'accueil fait l'objet d'un conventionnement entre l'Etat et les collectivités gestionnaires. La chargée de mission gens du voyage a instruit 13 dossiers relatifs à l'attribution de cette aide et à la reconduction annuelle des conventions

Création de l'aire d'accueil de la Communauté de Communes de Dinan : Invitée à ces réunions à la fois comme représentant de l'Etat et comme personne-ressource, la chargée de mission a participé à l'ensemble des réunions techniques sur le choix du mode de gestion et le projet social de la future aire d'accueil.

Participation aux comités de suivi des aires d'accueil : Les comités de suivi des aires d'accueil sont organisés par les collectivités gestionnaires. Ils regroupent les gestionnaires de l'aire d'accueil, les représentants des gens du voyage, les services de la ville, les représentants des forces de l'ordre, la chargée de mission gens du voyage ainsi que les associations qui travaillent auprès de la population gens du voyage. Ces comités permettent de faire un point régulier sur le fonctionnement des aires d'accueil, d'aborder certaines problématiques (gestion des familles en grande précarité, scolarisation etc.) et de réfléchir ensemble aux solutions à apporter.

➤ **Améliorer la coopération entre les aires d'accueil et les communes du département sur la problématique de l'accueil des gens du voyage**

Mise à jour hebdomadaire du relevé des places disponibles sur les aires du département : Pour répondre à la demande des collectivités et en vue de faciliter la diffusion de ce relevé hebdomadaire, la chargée de mission gens du voyage, centralise ces informations. Elle les met en ligne, chaque semaine, sur le site Internet de la préfecture www.cotes-darmor.pref.gouv.fr, rubrique *L'Etat et vous*, onglet *Gens du voyage*.

Mise en place d'un réseau regroupant les gestionnaires des aires d'accueil : Les gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage assurent au quotidien l'accueil du public, la régie, la gestion et l'entretien des terrains. Au-delà de ces missions premières, ils contribuent à l'animation des aires d'accueil et assument une fonction de passerelle entre les voyageurs et les services de droit commun. Interlocuteurs privilégiés des gens du voyage, les gestionnaires ont un rôle central à jouer dans la réflexion sur leur fonctionnement. Aussi, afin de réfléchir aux bonnes pratiques de gestion des aires d'accueil, le schéma départemental 2010-2016 préconise l'émergence d'un réseau constitué par les gestionnaires de ces équipements. La finalité d'un tel réseau est d'échanger sur des thèmes et des problématiques communes à l'ensemble des aires d'accueil dans l'objectif de construire et d'améliorer des pratiques et de trouver des solutions à des problèmes que tous rencontrent dans leur quotidien. Pour impulser cette dynamique de réseau, la chargée de mission a organisé, en 2010, deux rencontres départementales inter-aires d'accueil (une rencontre entre les gestionnaires sur site, une rencontre des personnels encadrant) et une journée de formation sur les violences intra familiales.

Améliorer la réussite scolaire des enfants du voyage : En 2008-2009, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été révisé. Dans le cadre de cette révision, quatre groupes de travail ont été mis en place dont un consacré à la scolarisation et l'accompagnement scolaire des enfants du voyage. Ce groupe de travail piloté par l'Education Nationale a dressé un état des lieux de la scolarisation des enfants du voyage dans notre département. Ce diagnostic met en évidence la fragilité de la scolarisation des enfants du voyage en dépit des moyens consentis pour améliorer les conditions d'accueil à l'école et sensibiliser les familles à l'importance d'une scolarisation suivie. La fréquentation scolaire à l'école élémentaire est à la fois faible et irrégulière. Ce fort absentéisme a évidemment des conséquences inévitables en terme de maîtrise des savoirs fondamentaux. Au collège, la situation ne fait qu'empirer : la majorité des enfants du voyage ne vont plus à l'école à partir de 12 ans du fait d'une déscolarisation ou d'une inscription aux cours du CNED. En partenariat avec l'Education Nationale et l'association Itinérance, la chargée de mission a travaillé à l'écriture d'un protocole de scolarisation des enfants du voyage. Ce protocole est à la fois une déclaration d'intention et un outil visant à améliorer les échanges d'informations et la concertation entre les différents partenaires. Les signataires de ce protocole affirment leur intention d'améliorer la scolarisation des enfants du voyage en poursuivant le travail de sensibilisation des familles et en renforçant le contrôle de l'obligation scolaire. Ce protocole a été présenté aux collectivités lors d'une réunion présidée par le directeur de cabinet le 16 novembre 2010.

➤ **Travailler à une meilleure prise en compte des besoins en habitat des gens du voyage**

Meilleure prise en compte des besoins en habitat des gens du voyage dans les politiques publiques de droit commun : Un groupe de travail, composé de travailleurs sociaux d'Itinérance, a été animé par la chargée de mission pour travailler sur la procédure de traitement des demandes de logement des gens du voyage bénéficiaires du RSA auprès des bailleurs sociaux du département.

Meilleure inscription de la problématique de l'habitat des gens du voyage dans les Programmes Locaux de l'Habitat : En 2010, la collaboration entre la chargée de mission et les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) s'est renforcée. Dorénavant le service urbanisme de la DDTM, à chaque réalisation ou révision du PLH, prend l'attache de la chargée de mission afin qu'elle fasse remonter les besoins en habitat des gens du voyage sur le territoire concerné.

Mise en place et animation d'un groupe de travail composé d'agents de la DDTM et de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, afin de clarifier le cadre législatif et réglementaire concernant le statut des terrains publics ou privés et les autorisations d'urbanisme pour l'aménagement et le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage. Les travaux de ce groupe de travail ont permis l'écriture d'une fiche relative aux règles applicables au stationnement et à l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

B- Gestion des stationnements estivaux et médiation

➤ **Programmation, préparation et accueil des grands passages**

L'accueil des grands groupes des gens du voyage est organisé et fait l'objet d'une programmation au niveau régional. Une des missions de la médiatrice est d'assurer la programmation départementale des grands passages, d'aider les collectivités dans la recherche de terrains appropriés à l'accueil de ces grands passages et d'assurer la médiation entre élus et gens du voyage lors du stationnement des groupes. En 2010, la chargée de mission a été à l'initiative de la constitution d'un groupe de travail sur le traitement des demandes de raccordement électrique des grands groupes. Il a également réfléchi à la position à tenir lorsqu'un groupe familial s'installe sur une commune et se raccorde au réseau sans autorisation.

Assurer une médiation entre les collectivités, les forces de l'ordre et les gens du voyage

Les groupes familiaux sont composés de 10 à 50 caravanes. Ils se déplacent de façon aléatoire selon un parcours non défini, leur accueil est difficile à organiser. On note que la zone littorale est le lieu de séjour privilégié des familles du voyage pendant la période estivale. Pour maîtriser les stationnements des groupes familiaux des gens du voyage, les collectivités peuvent réaliser ou identifier ponctuellement des terrains de grands passages de petite capacité (environ 1 ha). A ce jour, très peu de collectivités disposent de terrains pour accueillir ces groupes familiaux. Par conséquent, les groupes qui en font la demande n'obtiennent pas d'autorisation de stationner. Les caravanes s'installent alors de force et négocient ensuite les conditions et la durée de leur séjour. Le contexte de l'installation est donc conflictuel.

Du mois de mai au mois d'août, la chargée de mission consacre les 2/3 de son temps de travail à la médiation. A la demande des collectivités, des propriétaires de terrains privés ou des forces de l'ordre, elle intervient sur site pour essayer de solutionner (ou apaiser) les situations conflictuelles.

Conseiller et accompagner les élus dans la mise en œuvre de procédures d'expulsion de droit commun : Lorsque la médiation n'aboutit pas, il convient alors d'envisager la mise en œuvre des dispositions juridictionnelles de droit commun ou des nouvelles dispositions de police administrative introduites par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, (relative à la prévention de la délinquance et ses décrets d'application). La chargée de mission conseille les élus sur les procédures les plus appropriées aux situations données et les accompagne dans la mise en œuvre effective des procédures.

Recenser les stationnements spontanés des gens du voyage : La chargée de mission établit, chaque semaine, l'état départemental des stationnements spontanés des résidences mobiles des gens du voyage en lien avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique et le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor.

➤ **Instruction des demandes d'expulsion administrative**

La chargée de mission instruit, pour le compte du préfet, l'ensemble des demandes d'expulsions administratives. Afin que l'autorité préfectorale puisse apprécier au mieux la nature, le niveau des nuisances et les risques occasionnés par un stationnement illicite de résidences mobiles. La chargée de mission, avec le concours des services de la police nationale ou de la gendarmerie, recueille un certain nombre d'éléments sur le stationnement concerné (motif du stationnement spontané, nuisances occasionnées, comportement du groupe, nuisances liées à la localisation du terrain, conformité de la collectivité par rapport au schéma départemental, etc.). Au vu des éléments recueillis, elle émet un avis sur la pertinence d'une expulsion et propose un délai de mise en demeure qui prend en compte l'urgence de l'évacuation. En 2010, la chargée de mission a instruit 17 demandes d'expulsions administratives.

C- Information des collectivités, des partenaires institutionnels et des voyageurs

➤ **Informier et conseiller les collectivités**

La chargée de mission a un rôle de personne-ressource sur l'ensemble des problématiques liées à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Elle assure le lien entre les collectivités, les partenaires institutionnels et les services de l'Etat et du Département. Les sollicitations de la chargée de missions par les élus sont nombreuses et concernent des problématiques variées : obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage ; financements de l'Etat ; options possibles en cas de stationnement illicite ; réglementation du stationnement et de l'installation des résidences mobiles, etc...

➤ **Informier les gens du voyage**

Les gens du voyage contactent la chargée de mission pour trois types de raisons :

- ils estiment être victimes de discrimination,
- ils cherchent une place pour stationner,
- ils sont propriétaires d'un terrain et n'arrivent pas à obtenir les autorisations d'aménagement ou de permis de construire.

Dans tous les cas, la chargée de mission informe les gens du voyage à la fois de leurs droits mais également des règles de droit commun auxquelles ils doivent se conformer.

➤ **Intervention lors de journées de formation/sensibilisation sur les problématiques liées à l'accueil des gens du voyage**

En 2010, la chargée de mission a animé ou co-animé plusieurs journées de formation/information sur le territoire départemental pour les gendarmes de la compagnie de Dinan, pour les enseignants de la circonscription de Dinan nord, et pour les élèves assistantes sociales.

Le service d'aide aux tuteurs familiaux

A- L'activité

Depuis 1997, les associations UDAF22 et ACAP (anciennement ADT) se sont dotées d'un dispositif d'aide aux tuteurs familiaux. Lors de la mise en place de la loi de réforme de la protection juridique des majeurs de mars 2007, venant renforcer la place des familles dans la protection des majeurs, ce service s'est vu conforté dans son travail et son utilité. Les familles concernées se trouvent parfois démunies face aux nouvelles obligations de la loi.

La troisième association du département, intervenant dans le champ de la protection des majeurs, l'APM a rejoint fin 2008 ce dispositif.

Ces trois associations assurent ce service par une organisation, un encadrement et du personnel pour assurer :

- ✓ des permanences physiques d'information,
- ✓ des permanences téléphoniques,
- ✓ des réunions publiques.

Ce dispositif est soutenu financièrement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, service de l'Etat, à partir d'une convention et d'un financement du Conseil Général.

- Dans un souci de proximité, des contacts ont été pris avec la Mairie de Rostrenen pour y implanter des permanences physiques à partir de janvier 2011.
- Un nouveau local pour nos permanences du samedi matin a été ouvert dans l'enceinte de la mairie de St-Brieuc.
- Un travail sur de nouveaux outils de communication a débouché sur :
 - une plaquette et une affiche d'information dédiées aux tuteurs familiaux et aux professionnels, conçue en 2010 avec une diffusion durant le premier trimestre 2011 ;
 - un document d'information et de soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure judiciaire de protection d'un majeur.



B- Statistiques

En 2010, 6 réunions publiques ont été mises en place (3 en 2009).

- ✓ Dinan
- ✓ Lamballe
- ✓ Lannion
- ✓ Loudéac
- ✓ Saint-Brieuc
- ✓ Saint-Nicolas du Pélem

Au total, 242 personnes ont participé à ces réunions, soit une moyenne de 40 personnes par réunion.

Les thèmes abordés sont « *Droits, devoirs et obligations du tuteur et les grandes orientations de la réforme* »

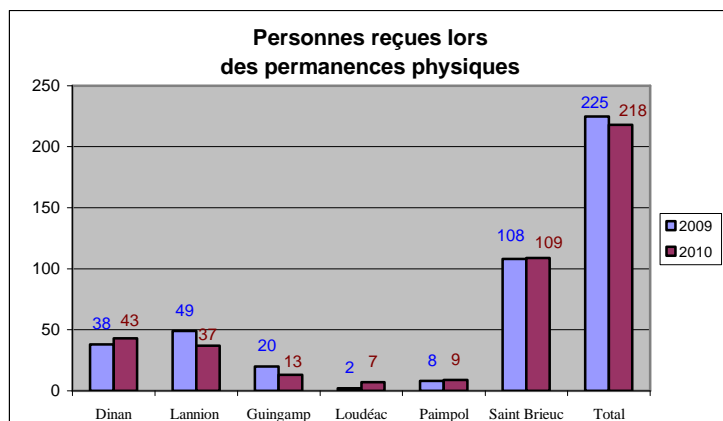
Ces réunions sont animées à tour de rôle par un chef de service et deux mandataires judiciaires à la protection des majeurs des trois associations.

▪ Les permanences physiques :

Des permanences sont réalisées à tour de rôle par les mandataires judiciaires des trois associations sur :

- ✓ Dinan (chaque semaine)
- ✓ Guingamp (deux fois / mois)
- ✓ Paimpol (deux fois / mois)
- ✓ Lannion (chaque semaine)
- ✓ Loudéac (deux fois / mois)
- ✓ Saint-Brieuc (chaque semaine et un samedi / mois)

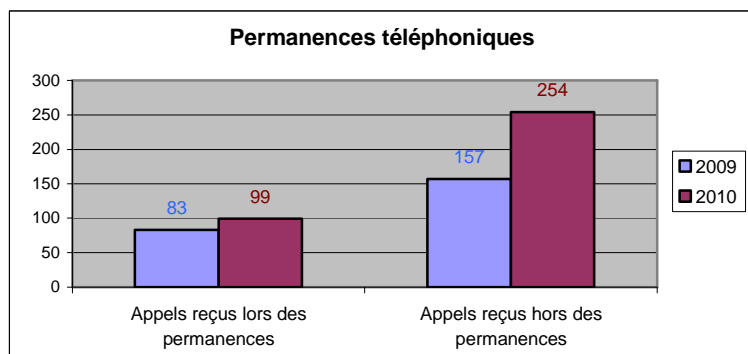
En 2010, 208 permanences physiques ont été réalisées sur ces différents sites.



On note une certaine stabilité entre 2009 et 2010 de la fréquentation des permanences. Au regard de la faible sollicitation sur Loudéac et Paimpol, nous envisageons de renforcer notre communication sur ces deux sites étant donné leur création récente (fin 2009).

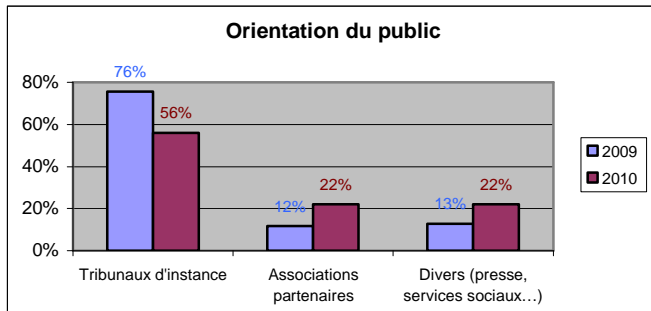
▪ Les permanences téléphoniques :

Des permanences téléphoniques sont réalisées à raison d'une demi-journée par semaine par les mandataires judiciaires en alternance entre les trois associations.



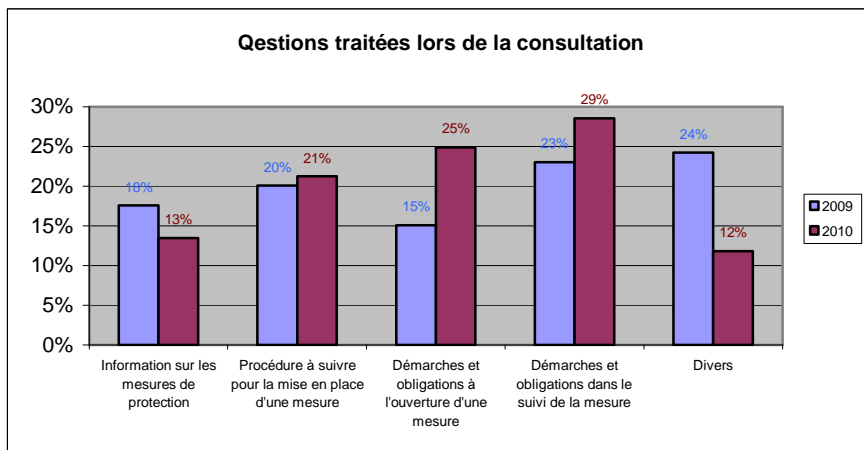
On constate une très forte augmentation entre les années 2009 et 2010 des sollicitations téléphoniques et ce plus particulièrement pour les appels reçus en dehors des permanences téléphoniques. Celles-ci apportent des réponses immédiates, sans obligation de déplacement et semblent convenir aux besoins du public, ce premier contact permet également un renvoi vers les permanences téléphoniques ou physiques en fonction des demandes.

▪ **Les orientations du public vers nos permanences physiques :**



Il y a trois tribunaux d'instance sur le département (Dinan – Saint-Brieuc – Guingamp) avec qui nous développons un partenariat important. Ceci explique la forte orientation des familles par les juges des tutelles et leur service. Néanmoins une évolution est en cours, avec une augmentation des autres sources d'orientation qui témoigne du plus grand ancrage de ce dispositif structuré et mieux connu de nos partenaires.

▪ **Les questions traitées lors de la consultation :**



A travers les évolutions entre les années 2009 et 2010, on mesure bien l'impact de la réforme des tutelles et ce plus particulièrement concernant les démarches et obligations du tuteur pour l'ouverture ou l'exercice d'une mesure.

C- Perspectives 2011

- Diffusion de la plaquette d'information et des affiches auprès de nos partenaires (3000 plaquettes et 300 affiches)
- Formalisation et diffusion du document d'information et de soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure judiciaire de protection d'un majeur.
- Réalisation de 6 réunions publiques d'information, sur le thème « Droits, devoirs, obligations du tuteur et les grandes orientations de la réforme (Loi du 5 mars 2007) avec un point particulier sur les modalités de révision des mesures de la protection des majeurs » (Saint-Brieuc 7 avril 2011 - Callac 13 avril 2011 - Merdrignac 12 mai 2011 - Plancoët 22 juin 2011 - Guingamp 15 septembre 2011 - Loudéac 20 octobre 2011)
- Mise en place de la nouvelle permanence de Rostrenen. A compter de janvier 2011.
- Réflexion pour faire évoluer les thèmes des réunions publiques en fonction des besoins repérés des familles.
- Réactualisation du support de communication « PowerPoint »

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs

A- L'activité

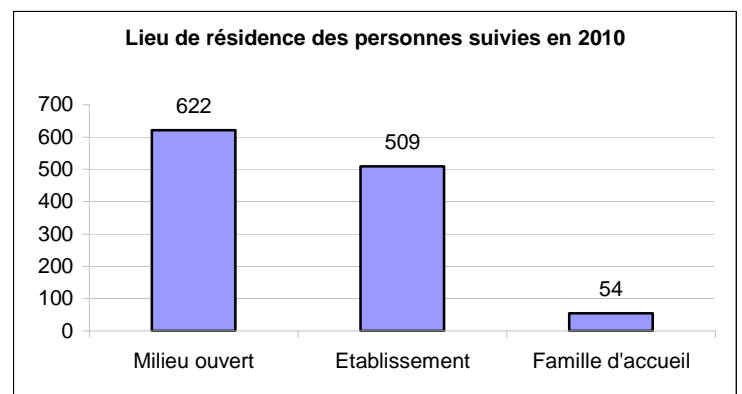
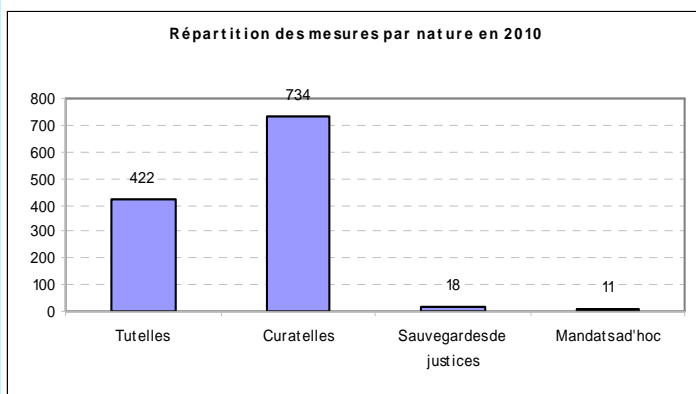
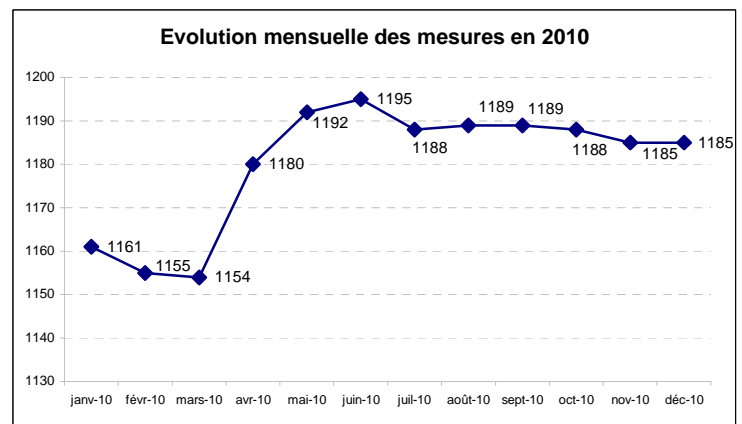
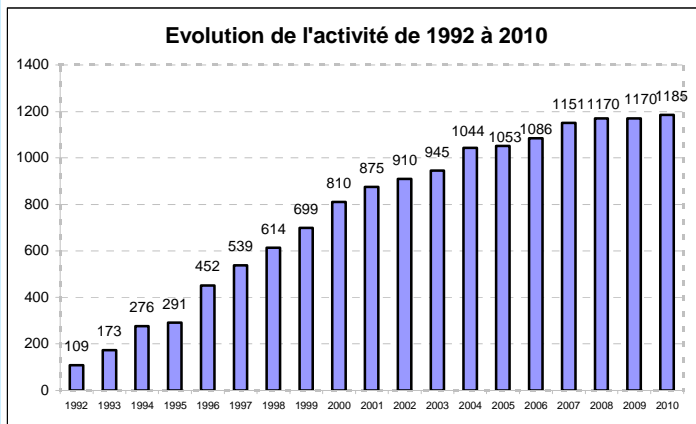
La protection juridique des majeurs a fait l'objet d'une réforme avec la loi du 5 mars 2007, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi, qui modifie profondément le code civil, maintient toutefois les trois grandes mesures de protection juridique existantes (sous couvert de la loi du 3 janvier 1968) à savoir : la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle. Ainsi, toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique.

En vertu de l'application de la réforme de la protection juridique des majeurs, le service de tutelle s'est substitué au service mandataire judiciaire à la protection des majeurs dont l'appellation ESPAR (Equipe Spécialisée de Protection, d'Assistance et de Représentation) a été validée par le conseil d'administration du 14 octobre 2009.



La réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 a conduit le service à se réorganiser, en changeant ses méthodes de travail et son approche dans la prise en charge des personnes vulnérables. Ceci a nécessité de nouvelles compétences.

Au 1^{er} janvier 2010, le service comptabilisait 1 170 mesures (dont 418 tutelles, 719 curatelles, 19 sauvegardes de justice et 14 mesures d'administrateurs ad hoc) et au 31 décembre 2010, 1 185 mesures (dont 422 tutelles, 734 curatelles, 18 sauvegardes de justice et 11 mesures d'administrateurs ad hoc). Au cours de l'année, l'UDAF a ouvert 163 nouvelles mesures et clos 148 dossiers.



B- Organisation du service

Le service de l'UDAF 22 est habilité à exercer des mesures de protection confiées par les tribunaux d'instance du département.

Le service mandataire de la protection des majeurs est organisé en deux secteurs :

- Le secteur Ouest : Lannion – Guingamp – Paimpol – Rostrenen.
- Le secteur Est : Dinan – Lamballe – Loudéac.

La ville de Saint-Brieuc et sa couronne sont gérées par les deux secteurs sans découpage précis, les attributions se faisant davantage au regard du nombre de mesures des différents mandataires des deux secteurs et de leur formation initiale qu'aux problématiques des dossiers.

Deux chefs de service tutelle interviennent sur le service : Madame SIMIER Marlène sur le secteur Ouest (Juriste de formation initiale) et Monsieur FAINDT Serge sur le secteur Est (de formation initiale travailleur social). Il a pris ses fonctions le 22 novembre 2010 en remplacement de Monsieur Jean-Paul KELLE.

Cette sectorisation n'empêche pas des transversalités d'interventions des deux chefs de service pour une continuité de service mais aussi pour une cohérence de fonctionnement et d'organisation de l'ensemble du service.

L'encadrement est également composé d'un chef comptable (Thierry QUEMENEUR) et d'une responsable des services administratifs chargée de l'assurance qualité (Karine Le CARDINAL). Tous sous l'autorité de la directrice Marie CARLUER.

Le secteur Ouest comprenait, au 31 décembre 2010, 584 mesures, et le secteur Est 590 (hors mandats ad hoc).

Le service comprend 23 mandataires judiciaires délégués, dont 1 délégué juridique et patrimonial et 11 secrétaires et 5 comptables.

Le service développe ses permanences décentralisées pour assurer une proximité auprès de l'utilisateur et élargir le partenariat sur différents sites : Guingamp, Lannion, Dinan, Lamballe, Loudéac, Glomel, Paimpol et Rostrenen.

De plus, dans le cadre de nos relations partenariales, nous avons organisé des permanences de professionnels au siège du service avec la CARSAT, la Mutuelle Intégrance, des organismes bancaires comme le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Agricole et le CIC.

Durant l'année 2010, les salariés ont suivi des formations :

- Formation mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs

Cette formation dispensée par l'UBO de Brest pour une durée de 18 mois, débouchant sur l'obtention d'un certificat national de compétence (CNC) et d'un DU (diplôme universitaire) a démarré en janvier 2009.

En 2010 : - 4 mandataires judiciaires délégués et 1 chef de service ont obtenu leur diplôme,
- 5 mandataires étaient en cours de formation,
- 9 mandataires ont démarré la formation.

En 2011, les derniers professionnels démarreront la formation.

- Appui technique et méthodologique

Afin d'apporter aux mandataires judiciaires délégués un soutien psychologique et technique en prenant en compte les difficultés rencontrées dans leur pratique, ceux-ci ont la possibilité de se rendre à des séances de supervisions animées par une psychothérapeute. Les regroupements ont lieu à l'extérieur du service.

Enfin, l'UDAF des Côtes d'Armor poursuit son engagement au sein du GESTO (Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest) en participant activement aux travaux.

C- Les temps forts ayant marqué l'année 2010

L'année 2010 a été ponctuée par différents temps forts.

- ✓ *Modernisation du système informatique*

Dans un souci de sécurisation des données des personnes suivies par ses différents services, l'UDAF a fait le choix de changer son système informatique. Le nouveau logiciel Elips comprend un module gestion électronique des documents. La modernisation du service informatique a nécessité beaucoup d'efforts avant et après la bascule des données dans la nuit du 3 au 4 mai 2010. Le changement informatique a nécessité une organisation à la fois dans la sensibilisation, la formation et le déploiement du matériel au démarrage de la nouvelle application. Des formations dispensées par les techniciens de la société Onyx, en petits groupes par métier, ont été programmées durant l'année 2010.

- ✓ *L'assemblée annuelle des salariés*

Le 21 janvier 2011 a eu lieu l'assemblée annuelle des salariés du service mandataire judiciaire. Elle a été l'occasion d'effectuer le bilan de l'année écoulée et de déterminer les objectifs de l'année à venir.

- ✓ *Groupes de travail*

Dans le cadre de la démarche qualité, les groupes de travail sur les outils de la loi du 2 janvier 2002 se sont poursuivis en 2010 :

- Le 15 mars 2010, le document individuel de protection des majeurs : Ce document est établi avec la participation de la personne accueillie. Il définit les objectifs et la nature de la prise en charge ainsi que le montant prévisionnel des prélèvements opérés sur les ressources de la personne protégée.
- Le 16 mars 2010, le projet personnalisé : Celui-ci est élaboré avec la personne protégée dans les 12 mois de la notification, c'est un avenant au document individuel de protection du majeur. Il suppose l'appréciation des besoins, attentes de la personne protégée et la proposition d'objectifs réalisables.
- Les 17 mars et 26 mai 2010, la démarche évaluative : L'UDAF des Côtes d'Armor doit mettre en place une démarche d'évaluation. Elle doit procéder à l'évaluation interne des activités et des prestations délivrées par son service mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Elle doit également se soumettre tous les sept ans à une évaluation réalisée par un organisme extérieur figurant sur la liste établie par l'agence nationale de l'évaluation et transmettre les résultats au Préfet du département.
- Participation des majeurs : Mise à disposition d'une fiche « votre avis nous intéresse » à l'accueil du service.
- Charte des droits et libertés de la personne protégée : Création d'une pochette avec l'inscription de la charte des droits et libertés de la personne protégée et lancement de la communication sur ESPAR

Le changement de logiciel informatique a nécessité la constitution de différentes instances :

- Les personnes référentes du projet (équipe projet)
- Le groupe référent "mise en place d'Elips"
- Le groupe relais informatique

Le changement de chef de service sur le secteur Est, suite au départ de Monsieur Jean-Paul KELLE, a induit le recrutement de Monsieur Serge FAINDT en novembre 2010. Dans le cadre de sa prise de fonction des rencontres avec les magistrats et la direction ont été organisées. Ces rencontres ont permis de présenter l'UDAF, notre philosophie d'intervention et nos outils.

D- Projets 2011

- Finaliser et faire valider par les autorités de tutelles le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).
- Décliner le CPOM en plan d'actions pour la période 2011 / 2016.
- Mettre en place une nouvelle organisation du secrétariat prenant en compte les possibilités offertes par le système informatique par une plus grande mutualisation des moyens en secrétariat. Ce choix s'objective dans un souci d'équité de traitement des personnes protégées.
- Engager un travail de réflexion avec les mandataires judiciaires sur leurs pratiques et valeurs professionnelles pour une mutualisation, une harmonisation des compétences et des pratiques.
- Rédaction d'un guide référentiel destiné à capitaliser l'ensemble des idées contenues dans les réflexions des mandataires judiciaires.
- Revisiter nos procédures avec la loi 2007 et continuer le travail engagé sur l'évaluation.
- Poursuivre les travaux menés pour une optimisation et une maîtrise de chacun du logiciel informatique Elips et de la dématérialisation des documents et des données.
- Par le biais d'un système WEB d'accès à distance sécurisé, l'UDAF a pour objectif de donner l'accessibilité d'une partie des dossiers aux juges et aux personnes sous mandat de protection.

Le service juridique et patrimonial

Le délégué juridique et patrimonial intervient principalement dans trois domaines : les mandats de protection des majeurs, les mandats ad hoc et les dossiers de rétablissement personnel.

A- L'activité

➤ Mandat de protection des majeurs

Le délégué juridique et patrimonial a principalement un rôle d'information et d'assistance. Il est sollicité par les mandataires judiciaires délégués afin d'étudier, d'analyser avec eux la situation juridique et patrimoniale exposée. Le délégué juridique et patrimonial écoute l'exposé des faits, qualifie le problème de droit posé, informe, renseigne, oriente le mandataire judiciaire délégué.

Durant l'année 2010, **427** dossiers ont été traités au cours de **184** séances de travail.

Les différents thèmes abordés concernaient : **droit des successions** (renonciation / acceptation / contrat de révélation de succession / succession vacante), **droit de l'immobilier** (vente / acquisition / vente en viager / baux locatif / procédure d'expulsion / donation / cession du droit d'usage et d'habitation), **droit rural** (baux ruraux / vente de parcelles de terre), **droit de la famille** (mariage à l'étranger / pensions alimentaires / divorce / liquidation de communauté / garde d'enfant / obligation alimentaire), **droit du travail** (conclusion de contrat / procédure de licenciement / transaction), **droit pénal** (infraction au Code de la route / rappel de la loi), **droit bancaire** (assurance vie / placements / demande de prêt / ouverture et clôture de compte), **surendettement**.

Statistiques année 2010 :

Type de mesure	Mandat spécial	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle
Nature du mandat				
Succession -acceptation	1	1	14	7
Succession-renonciation	-	-	2	1
Vente maison/appartement	2	-	11	7
Acquisition maison	-	-	1	2
Vente - terres	-	-	3	9
Donation	-	-	1	-
Signature d'un bail rural	-	-	1	-
Contrat de mariage	-	-	1	-
Audience - Tutelles	-	-	5	4
Audience - JAF	-	-	4	2
Audience correctionnelle	-	-	3	1
Audience PRP	1	1	4	-
Licitations	-	-	1	-
Inventaire de biens	-	-	1	4
Cession fonds de commerce	-	-	-	1
Audience contestation mesure de protection	-	-	2	-
Audience en conciliation pour saisie rémunération	-	-	1	-
Audience -Tribunal Départemental des Pensions	-	-	1	-
Audition à l'Hôtel de Police	-	-	-	1
Audience -Tribunal du Contentieux de l'Incapacité	-	-	1	-

➤ **Prise en charge des Mandats ad hoc**

L'UDAF est habilitée à se voir confier l'exercice de mandats ad hoc afin d'assister les majeurs protégés et/ou les mineurs dans le cadre de procédures dès lors qu'il y a conflit d'intérêts entre l'un de ces derniers et son représentant légal. En 2010, l'UDAF s'est vue attribuer l'exercice de 8 mandats ad hoc provenant des tribunaux de Saint-Brieuc (4 mandats), de Guingamp (3 mandats) et de Dinan (1 mandat).

Statistiques année 2010 :

Type de mesure	Tutelle ad hoc	Curatelle ad hoc
Nature du mandat		
Don manuel	1	-
Procédure devant le JAF pour contribution alimentaire	1	2
Augmentation de la participation mensuelle d'un majeur	1	-
Demande de changement de sépulture	-	1
Procédure JAF pour droit de visite	-	1
Signature contrat de mariage	-	1

B- Les moyens mis en œuvre

➤ **Participation à des groupes de travail**

Lorsque des difficultés se présentent dans un dossier, le chef de service concerné fixe une date pour la mise en place d'un groupe de travail. Ce groupe se compose du chef de service, du mandataire judiciaire délégué en charge du dossier et du délégué juridique et patrimonial. Ils décident ensemble des orientations à prendre pour le dossier et se répartissent les tâches. En 2010, **55 groupes de travail** ont été constitués.

➤ **Participation aux commissions d'aide à la prise de décision**

Certains dossiers plus complexes sont orientés directement en « commission d'aide à la prise de décision ». Elle a pour objectif d'apporter au mandataire judiciaire délégué, une réponse concertée et rapide que chaque membre de la commission approuve pour résoudre les difficultés de la situation. Le mandataire judiciaire délégué reste responsable du dossier, de sa mise en œuvre et des recherches à effectuer. Il bénéficie du soutien de la commission face à des décisions difficiles et lourdes de conséquence. La commission est composée d'un cadre, de deux mandataires judiciaires délégués fixes, du délégué juridique et patrimonial et du mandataire judiciaire délégué en charge du dossier. En 2010, **11 commissions d'aide à la prise de décision** ont eu lieu.

➤ **Formations ponctuelles**

Durant l'année 2010, le délégué juridique et patrimonial a eu l'occasion d'assister à la formation des mandataires judiciaires à la Protection des Majeurs Protégés d'octobre 2009 à mars 2011 à l'UBO de Brest.

C - Les objectifs 2011

- Continuer à sensibiliser l'équipe des mandataires judiciaires délégués concernant la réforme de la loi sur la protection juridique des majeurs.
- Obtenir le Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.
- Développer le volet patrimonial du service juridique et patrimonial.

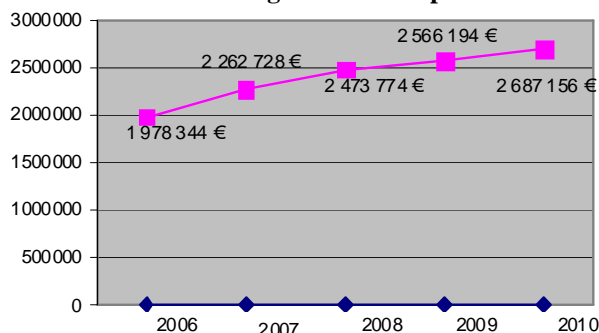
Le service comptabilité

Ce service est composé de 4 comptables et d'un pupitreur/comptable sous la responsabilité du chef comptable.

A - Gestion des comptes de fonctionnement

Ces comptes retracent les charges pour le fonctionnement de l'ensemble des services de l'UDAF.

Evolution globale de l'exploitation



L'ensemble de ces comptes de résultat et leurs évolutions sont la résultante d'une activité globale en augmentation régulière.

Entre l'année 2006 et l'année 2010, l'UDAF a connu une augmentation de son chiffre d'affaires de 710 150 €, soit une progression de 35,90%.

B - La gestion des comptes des majeurs

Au 31 décembre 2010, l'UDAF a enregistré 232 769 écritures comptables dont 79 677 recettes pour un montant de 32,30 millions d'euros.

Au quotidien, le service comptabilité via la télétransmission récupère et transmet les opérations bancaires concernant 1 139 comptes individuels répartis dans 6 banques soit 3 de plus par rapport à l'année 2009.

C - Le contrôle interne

Toutes ces masses financières importantes impliquent des contrôles réguliers. Ces contrôles se font de plusieurs manières :

- La consultation régulière de tous les comptes tutélaires et financiers par les délégués à la tutelle et l'encadrement.
- Les comptes-rendus de gestion détaillés et consolidés adressés régulièrement aux greffiers et juges.
- Le contrôle par la comptabilité des saisies en rapprochant les dépenses avec les noms inscrits sur les pièces comptables et la signature du délégué engageant la dépense.
- Les opérations sont uniquement effectuées par la comptabilité (principe de séparation des pouvoirs).

D - Le contrôle externe

Le commissaire aux comptes vérifie les bilans, les comptes d'exploitation et les budgets. Cette intervention est finalisée par un rapport de certification et d'arrêté des comptes approuvé par le conseil d'administration.

Le commissaire aux comptes a commencé à contrôler par sondage les dossiers des majeurs protégés.

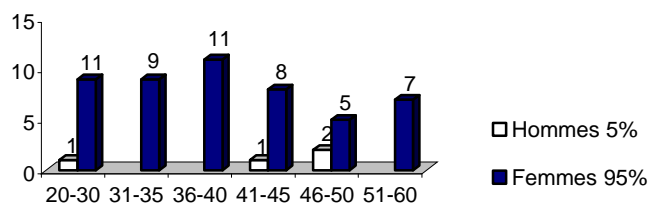
E - L'informatique

Le service suit l'évolution du parc informatique et intervient uniquement sur les petits dépannages (imprimantes, écrans, unités centrales remplacées au fur et à mesure par des terminaux).

Depuis la modernisation du système informatique commencée en fin d'année 2009, les développements et les interventions nécessitant de solides acquis sont réalisées par la société de maintenance à distance par le biais d'internet.

Au 31 décembre 2010, l'UDAF compte 53 salariés soit 46,65 équivalent temps plein, 47 salariés en CDI et 6 salariés en CDD (1 mandataire judiciaire et 5 secrétaires)

Répartition par âge et sexe



Répartition par catégorie et sexe

	hommes	femmes	total
Cadres	2	4	6
Employés	2	45	47
Total	4	49	53

Répartition par métier et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Agents administratifs secrétaires/comptables	1	21	22
Délégués à la tutelle/ conseiller ESF	1	24	25
Cadres	2	4	6
Total	4	49	53

Président du Conseil d'administration : Lionel LE BORGNE
Directrice : Marie CARLUER

Commissaire aux comptes Titulaire : Jean-Pierre LE THENO
Suppléant : COSQUER / TANGUY SARL



Conclusion

Au vu de ce rapport, vous pouvez voir tout le travail réalisé, il est important. Il est tout aussi essentiel de rappeler que nous ne sommes pas une association de services, mais une association familiale qui gère des services. Notre philosophie doit être visible y compris dans la gestion des missions qui nous sont confiées.

2011 est bien entamé, la réunion des Présidents de Dinan nous a bien occupé, plus de 300 personnes à accueillir, les visites protocolaires, l'intendance, nous avons rencontré avec Mme CARLUER tous nos parlementaires, rappelé dans la période les positions de l'UNAF sur des sujets allant de la Bioéthique à la politique familiale, en passant par la fiscalité. Nous traversons une période de réforme où tout va très vite et il est important d'occuper le terrain et d'expliquer à nos parlementaires les revendications des familiaux, sur les prestations familiales, la santé, la dépendance... ils nous ont écouté, entendu pour certains, mais nous les avons tous alerté.

En octobre, nous aurons un renouvellement important celui de nos 8 administrateurs CAF, une représentation primordiale, nous étions engagés régionalement dans une majorité de gestion, faut-il continuer ? Nous aurons à trancher. Voilà entr'autre notre travail en partenariat avec les UDAF de Bretagne.

Notre projet institutionnel nous aide à travailler tous et ensemble pour les familles et je pense que la « MAISON DES FAMILLES » qu'est l'UDAF prend maintenant tout son sens.

Je terminerai en remerciant les membres du Bureau, du Conseil d'administration, les militants familiaux, pour leur confiance, soutien et travail, l'ensemble des salariés de l'UDAF, plus particulièrement ceux de la politique familiale et la directrice Mme CARLUER, les cadres : **Karine LE CARDINAL, Séverine ROPERS, Marlene SIMIER NEDELLEC, Thierry QUEMENEUR, Serge FAINDT, Iuna ROLLAND, la nouvelle chargée de la médiation des gens du voyage**, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et la qualité de leur travail.

Merci

Le Président
Lionel LE BORGNE

Sigles

A.C.A.P.	: Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection
ADAPEI	: Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
A.D.M.R.	: Association du Service à Domicile
A.F.C.	: Associations Familiales Catholiques
A.F.D.	: Association Familiale Départementale
A.F.I.C.A	: Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor
A.F.M.	: Associations Familiales Maritimes
A.P.E.D.Y.S.	: Association des Parents d'Enfants Dyslexiques
A.P.F.	: Association des Paralysés de France
A.P.M.	: Association de Protection des Majeurs
B.O.P.I.	: Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle
C.A.F.	: Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	: Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
C.C.A.S.	: Centre Communal d'Action Sociale
C.I.A.S.	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CISS	: Collectif Interassociatif Sur la Santé
CLI	: Comité Local d'Insertion
CLIC	: Comité Local d'Information et de Coordination
CNAF	: Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAMTS	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNC	: Certificat National de Compétence
CNED	: Centre National d'Enseignement à Distance
C.P.A.M.	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	: Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens
C.S.F.	: Confédération Syndicale des Familles
DALO	: Droit au logement opposable
DDCS	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIPM	: Document Individuel de Protection des Majeurs
DU	: Diplôme Universitaire
E.F.A.	: Enfance et Familles d'Adoption
ESPAR	: Equipe Spécialisée de Protection, d'Assistance et de Représentation
F.M.H.	: Fédération des Malades et Handicapés
F.R.	: Familles Rurales
GESTO	: Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest
I.N.P.I.	: Institut Nationale de la Propriété Intellectuelle
M.A.J.	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
M.A.P.A.	: Maison d'Accueil pour Personnes Agées
M.A.P.A.D.	: Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes
M.A.S.P.	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
M.I.N.E.F.I.	: Ministère de l'Economie et des Finances
M.F.R.	: Maison Familiale Rurale
M.S.A.	: Mutualité Sociale Agricole
P.A.R.A.D.S.	: Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
P.D.A.L.P.D.	: Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PIF	: Point Info Famille
PLH	: Programme Local de l'Habitat
P.R.P.	: Procédure de Rétablissement Personnel
R.E.A.A.P.	: Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	: Revenu de Solidarité Active
U.B.O.	: Université de Bretagne Occidentale
U.F.O.L.E.P.	: Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
U.N.A.F.	: Union Nationale des Associations Familiales
U.N.A.F.A.M.	: Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
U.R.A.F.	: Union Régionale des Associations Familiales

Notes

Notes

Union Départementale des Associations
Familiales des Côtes d'Armor

UDAF 22

Maison des Familles



28, bd Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76 / Fax : 02.96.52.00.56
politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr
www.udaf22.com